

SOCIÉTÉ AGRICOLE ET IMMOBILIÈRE FRANCO-AFRICAINE (ENFIDA)

S.A., 12 nov. 1881 p. 99 ans.

Avril 1880 : la Marseillaise de Crédit rachète à l'ancien Premier ministre tunisien Khereddine trois palais dans l'agglomération de Tunis, un domaine de 100.000 ha (l'Enfida), puis, en septembre 1880, prend en charge l'exploitation du domaine de Sidi Tabet (1.200 h.) appartenant au comte de Saucy.

Pour la mise en valeur, la Marseillaise de crédit s'associe :

1) avec les Pereire qui, via la Cie générale transatlantique, contrôlent depuis quelques mois la liaison avec Tunis > création des Comptoirs maritimes de crédit industriel et commercial qui se substituent à la petite Banque de Tunis et obtient le monopole de la pêche sur les lacs de Bizerte et La Goulette et celui des éponges et des poulpes sur toute la côte. À l'automne 1881, les Comptoirs maritimes de CIC se transforment en Banque Transatlantique [laquelle fera ultérieurement apport de ses intérêts tunisiens à la Banque de Tunisie] avec la participation d'Erlanger [Crédit mobilier II] et de Camondo [Crédit mobilier espagnol] ;

2) avec Erlanger [Crédit mobilier II] et Camondo [Crédit mobilier espagnol] pour créer la Société agricole et immobilière franco-africaine ayant pour objet l'exploitation des domaines de l'Enfida et de Sidi-Tabet.

LES AFFAIRES DE TUNIS (*Le Figaro*, 13 mars 1881)

La Société Marseillaise, propriétaire des biens de Khéredine-Pacha, dont le bey de Tunis lui dispute la possession, vient de publier un mémoire justificatif à l'appui des réclamations dont elle a saisi le gouvernement français.

Nous avons déjà raconté dans quelles circonstances le bey de Tunis fit don à Khéredine-Pacha, du vaste domaine rural appelé l'Enfida. Cette donation fut revêtue de formes exceptionnellement régulières. Une commission, officiellement instituée, en décrivit les limites, et dressa de toutes ses opérations le procès-verbal le plus clair et le plus complet.

Ce procès-verbal sert de base à l'acte de donation, revêtu du sceau du Bey, dans lequel il est déclaré que la totalité de l'Enfida est devenue « une propriété absolue de S. E. Khéredine, comme le sont ses autres propriétés et une possession libre de ses possessions ; qu'il a le droit d'en disposer comme il l'entendra et de toutes les manières dont les propriétaires disposent de leurs propriétés, sous la forme la plus absolue, sans que personne puisse lui faire opposition en cela, ni le lui contester. »

Cette donation reçut enfin l'approbation du Comité exécutif de la Commission financière internationale, instituée sous la garantie de l'Angleterre, de la France et de l'Italie, par suite des arrangements survenus entre le Bey et ses créanciers.

Nulle garantie, on le voit, ne manquait à l'acte consenti à Khéredine-Pacha. En 1879, ayant quitté la Tunisie, il songea à se défaire de tous les biens qu'il possédait. Après les avoir vainement offerts à des sujets tunisiens, il s'aboucha avec la Société Marseillaise, qui commença par lui avancer des sommes importantes en prenant hypothèque sur ses propriétés ; et traita ensuite de leur acquisition. Le 29 juillet 1880, après s'être entendue avec les représentants du gouvernement français sous le protectorat duquel Khéredine les avait placés, et s'être assurée qu'elle faisait une œuvre française, elle ratifia définitivement la vente consentie par ce dernier.

Mais l'entourage du bey, et plus particulièrement le Premier Ministre Mustapha ben Ismail, avaient compté sur la confiscation éventuelle des biens du ministre disgracié et sur leur répartition entre les favoris du prince. En plaçant ses propriétés sous le protectorat de la France, Khéredine-Pacha avait déjoué ce calcul. Il fallait trouver autre chose. Ni le Bey ni les partis hostiles à la France ne voulaient laisser passer entre des mains françaises un domaine de 80.000 hectares sur lequel vit une population de dix-huit mille âmes.

C'est alors qu'un groupe composé de membres du gouvernement tunisien et de capitalistes italiens, ourdit le complot dont un israélite, originaire de Gibraltar, sujet Anglais, M. Joseph Lévy, consentit à se faire l'instrument. Le complot n'éclata qu'après des offres faites tour à tour, et en vain, par plusieurs familiers de la Cour du Bey, d'abord à Khéredine pour le pousser à leur céder les biens déjà vendus à la Société Marseillaise, et ensuite à M. Albert Rey, l'un des acquéreurs, administrateur délégué de cette société, auquel on proposa jusqu'à cinq cent mille francs de bénéfice pour se mettre en son lieu et place.

L'importance de ces détails consiste en ce qu'ils constituent la preuve que M. Joseph Lévy n'est qu'un prête-nom. Il est notoire qu'il n'a personnellement ni la fortune, ni le crédit nécessaires pour devenir propriétaire de l'Enfida, et aux pièces annexes du rapport que nous résumons, se trouve une lettre écrite par son frère à un ami de Marseille, dans laquelle le signataire dit en termes exprès « qu'il a fait des reproches à son frère de s'être entendu avec le général Ben-Ayet, lequel lui a assuré un bénéfice de deux cent mille francs s'il s'engageait à faire opposition à la Société Marseillaise.

D'autre part, il ne pouvait faire cette opposition qu'à titre de propriétaire mitoyen de l'Enfida. Or, Khéredine Pacha affirme que M. Joseph Lévy n'avait pas de propriété voisine de l'Enfida, ce qui permet de supposer qu'on en a fait passer une sous son nom, uniquement pour qu'il pût devenir le porte-drapeau de la coalition.

Quoiqu'il en soit, M. Joseph Lévy se présenta pour exercer le droit de Cheffâa. Suivant ce droit, le propriétaire d'un immeuble contigu à un immeuble vendu, a la faculté de se substituer à l'acquéreur de cet immeuble, et d'en venir lui-même propriétaire en remboursant le prix exact de la vente.

Pour que le droit de Cheffâa puisse être exercé, celui qui le revendique doit d'abord délimiter la propriété vendue, afin de préciser sur le champ, la question de contiguïté, et payer immédiatement le prix de la vente. Aucune de ces conditions ne fut remplie par M. Joseph Lévy. Il ne pouvait d'ailleurs les remplir. Voici pourquoi :

Autorisés par la loi et en prévision des difficultés ultérieures, les acquéreurs, conseillés par le vendeur, avaient laissé à celui-ci, autour de toutes les limites de l'Enfida, une bande d'un mètre de largeur, de telle sorte qu'ils se trouvaient de tous côtés n'avoir que lui pour voisin et à l'abri de la Cheffâa. M. Joseph Lévy n'en prétendit pas moins exercer ce droit. Ce qu'il y a de plus grave, c'est que les agents du gouvernement tunisien furent employés à soutenir sa prétention.

La Société Marseillaise avait régulièrement pris possession du domaine, lorsqu'elle apprit que M. Joseph Lévy s'installait sur la propriété, y commençait des labours et employait à ce travail des bestiaux appartenant au Premier Ministre, et, en même temps, envoyait à Londres un avocat anglais à l'effet d'y agiter l'opinion. Puis, le cheik-

ul-Islam à Tunis intervenait lui-même pour défendre aux habitants de l'Enfida de reconnaître les acquéreurs comme propriétaires.

Vainement, la Société Marseillaise, énergiquement soutenue par le chargé d'affaires de France, protestait, dénonçait les innombrables intrigues, les odieux dénis de justice dont elle était victime. Ces graves incidents se passaient en janvier dernier; les choses sont dans le même état aujourd'hui.

Jamais un droit incontestable n'a été plus outrageusement violé ; il l'a été à ce point que le cheik-ul-Islam de Constantinople, consulté, n'a pas hésité à donner tort à M. Joseph Lévy. Le gouvernement français n'avait pas attendu cette décision souveraine pour prendre en main la cause de ses nationaux, pour protester auprès du Bey. Celui-ci offrait de soumettre la cause aux tribunaux musulmans. Le gouvernement français, a décliné leur compétence ; il savait que la sentence était prête et serait prononcée contre la Société Marseillaise. Il a ouvert des négociations avec le gouvernement anglais, dont il attend un rapide et bon résultat.

La manœuvre dont est victime la Société Marseillaise est dirigée contre la France. Elle est surtout le résultat des intrigues italiennes acharnées à nous déposséder de l'influence légitime et séculaire que nous exerçons, que nous devons exercer à Tunis. Elle est aussi le fruit de la cupidité des familiers du Bey. Si le droit de Cheffâa était consacré à leur profit, ils ne l'exerceraient que sur le domaine de l'Enfida, en laissant à la Société Marseillaise les autres propriétés vendues par Khérédine, et comme celle-ci les a achetées en bloc, sans déterminer la valeur de chacune d'elles, il leur serait aisé de faire porter la plus grande partie du prix convenu sur celles dont ils ne veulent pas. Ils auraient ainsi pour un morceau de pain le domaine de l'Enfida. Le tour serait joué et un vol véritable légitimé.

Si le gouvernement français laissait, une telle iniquité s'accomplir, nos nationaux n'auraient plus qu'à abandonner un pays où leurs intérêts ne seraient plus protégés. L'influence italienne se substituerait à l'influence française, et la sécurité de notre colonie algérienne se rait sérieusement compromise.

Ces brèves considérations dictent au cabinet son devoir. Le pays ne lui par donnerait pas un acte de faiblesse; il lui demande d'être énergique et appuiera jusqu'au bout ses revendications. Ernest Daudet.

(*Le Capitaliste*, 8 juin 1881)

En Tunisie, nous continuons à recueillir les fruits de notre expédition. Le gouvernement du bey a écarté définitivement les prétentions de la Compagnie italienne et levé les dernières difficultés qui s'opposaient à l'établissement de la station de Hammam-Ellif [*sic* : *Hammam-Lif*], première étape de la ligne du Sahel. Les travaux du chemin de fer de Sousse vont donc être repris.

De même, la question de l'Enfida sera prochainement réglée, les protections puissantes qui soutenaient le nommé Levy s'étant désormais retirées de lui. Le premier ministre, Mustapha, a exprimé le désir de se rendre à Paris pour affirmer ainsi d'une manière solennelle les bonnes dispositions du bey et de son gouvernement à l'égard de la France. Son départ aura lieu aussitôt après le règlement des questions encore pendantes.

SOCIÉTÉ AGRICOLE ET IMMOBILIÈRE
FRANCO-AFRICAINE

SOCIÉTÉ ANONYME. — capital : six millions
(*Le Petit Marseillais*, 23 décembre 1881)

Les fondateurs de la Société agricole et immobilière franco-Africaine ont l'honneur de convoquer MM. les actionnaires en assemblée générale, le jeudi 20 décembre 1881, à deux heures et demie de l'après-midi, rue des Arcades, 9, à Marseille :

1. Pour entendre le rapport des commissaires, nommés par l'assemblée générale du 19 décembre courant sur la valeur des apports et sur la cause des avantages stipulés en faveur des fondateurs. Le dit rapport sera imprimé et tenu à la disposition de MM. les actionnaires dans les bureaux de la Société marseillaise de crédit industriel et commercial et de dépôts.

2. Pour statuer sur les conclusions du dit rapport ;

3. Pour nommer les premiers administrateurs et fixer la valeur des jetons de présence à leur allouer ;

4. Pour nommer pour la première année le ou les commissaires institués par l'art. 38 de la loi du 24 juillet 1867.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions dont il est porteur, peut prendre part aux délibérations, conformément à l'article 27 de la loi du 24 juillet 1867.



Coll. Serge Volper

SOCIÉTÉ AGRICOLE ET IMMOBILIÈRE FRANCO-AFRICAINES

Société anonyme

Constituée par les actes en dates des 12 novembre et 10 décembre 1881 et 18 janvier 1882, déposés aux minutes de M^e Pascal, notaire à Marseille

ACTION ABONNEMENT SEINE
2-10 EN SUS
5 c. POUR 100 fr.

Capital social : 6.00.000 fr.
divisé en 12.000 actions de 500 fr. chacune
dont 1.200 actions de jouissance
Siège social à Marseille

TITRE DE FONDATION N° 2.210
créé en vertu de l'article 49 des statuts et conformément à la délibération du conseil d'administration
en date du 2 février 1882

Le porteur a droit à un trois-millième des bénéfices représentant les avantages
réservés aux fondateurs par les articles 9 et 48 des statuts.

Paris, le 21 février 1882.

Un administrateur (à gauche) : Émile Darier

Un administrateur (à droite) : E. Zafiropulo

Paris. — Imprimerie V^e Éthiou Pérou et fils, rue de Damiette, 2 et 4.

BANQUE DE TUNISIE
(*Le Temps*, 29 septembre 1884)

Conseil d'administration

Albert Rey [de Foresta], président de la Société marseillaise [de crédit (1880-1899)] et
de la Société franco-africaine [Enfida]

LÉGION D'HONNEUR
Ministère de l'agriculture
(*Journal officiel de la République française*, 1^{er} janvier 1885)

Chevalier

Darier (Émile), armateur à Marseille. Dirige une importante maison de commerce-
dont les produits industriels et agricoles lui ont valu une médaille d'or à l'Exposition
universelle de 1878 ; administrateur de la société française qui a mis en valeur le
domaine de l'Enfida en Tunisie. Services exceptionnels.

SOCIÉTÉ AGRICOLE ET IMMOBILIÈRE FRANCO-AFRICAINE
Siège social : 50, r. de la Chaussée-d'Antin, Paris, à Tunis, 3, r, Es-Sadtkia
(*Le Petit Marseillais*, 9 et 24 août 1886)
(*La Petite Gironde*, 9 août 1886)

La Société met en vente pour la saison 1886-1887 des lots de terre situés sur son
domaine de l'ENFIDA.

Ces terres sont excellentes pour la culture des céréales, pour la vigne et pour
l'élevage du bétail. Elles sont toutes alloties par parcelles de 10 hectares. Les prix
variant, suivant qualité, sont très modérés. La société est disposée à faire de grandes

facilités aux acheteurs, et moyennant le paiement comptant d'une partie seulement du prix, à accorder plusieurs années pour le règlement du surplus. suivant conditions à débattre. La Société vend, en outre, à DAR-EL-BEY, centre de son domaine, des lots urbains avec égales facilités de paiement. — Dar-el-Bey, où se croisent les routes de Tunis à Sousse et de Tunis à Kairouan par Zaghouan et Hammam-Lif, forme déjà une agglomération d'une certaine importance, avec église catholique, écoles française et arabe, marché hebdomadaire et bureau de poste Un grand cellier a été construit à Dar-el-Bey pour le vignoble de la Société, qui est disposée à s'entendre avec les acquéreurs, au moment de la récolte, soit pour faire leur vin, soit pour acheter leurs raisins conditions à déterminer.

On peut prendre connaissance des plans de lotissement et des clauses des conditions à passer : 50, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris, au siège de la Société. — 63, rue Paradis, à Marseille, dans les bureaux de la Société Marseillaise. — 3, rue Es-Sadikia à Tunis, et à Dar-el-Bey de l'Enfida.

Tous renseignements pouvant intéresser les acheteurs seront également fournis aux adresses ci-dessus.

SOCIÉTÉ FRANCO-AFRICAINE (La Cote de la Bourse et de la banque, 5 juillet 1889)

L'assemblée générale de la Société franco-africaine a eu lieu sous la présidence de M. Albert Rey, président du conseil, assisté de M. le comte Sautter de Beauregard, vice-président, président de la Compagnie genevoise des colonies suisses ¹.

Les actionnaires ont approuvé les comptes, présentant un solde pour « balance » de profits et perte, s'élevant à 757.301 francs. La Société exploite des domaines importants en Algérie, entre autres ceux de l'Enfida et de Sidi Tabet ; ces deux derniers n'ont pas encore donné de résultats appréciables ; la perte sur l'exploitation Enfida se chiffre par 27.246 fr.

Les administrateurs en exercice, MM. Rey, le comte de Sautter de Beauregard, Chevallier-Ruffigny, Bergasse ², Darier, Féraud ³, Géry, Siegfried ⁴ et Zafiropulo, ont été réélus à l'unanimité.

¹ [Compagnie genevoise des colonies suisses](#) : 14.664 hectares dans le Constantinois.

² Henri Bergasse (1821-1901) : administrateur (1865), puis président (1899) de la Société marseillaise de crédit, administrateur de la SGTM, de la Société immobilière marseillaise (1878), des Messageries maritimes (1892), etc.

³ Augustin Féraud : de la Société marseillaise de crédit.

⁴ Jacques Siegfried (1840-1909) : négociant en coton à Mulhouse et au Havre, avec son frère Jules, député et ministre du commerce. Co-fondateur de l'École supérieure de Mulhouse (1866), du Havre (1871) et de l'École libre des sciences politiques de Paris (1872), dont il sera administrateur. Économiste spécialisé dans les cycles.

Administrateur du Comptoir national d'escompte, il en démissionne en juin 1888, quelques mois avant le krach des cuivres. Administrateur de la Société générale algérienne (1876), puis de la Compagnie algérienne, de la Banque maritime, avatar du Comptoir qui investit notamment dans les Docks d'Haïphong. Censeur du piteux Crédit foncier colonial jusqu'en 1896. Administrateur du Bône-Guelma de sa création en 1875 à 1883. Président (1877) du Chemin de fer de la Vendée en mission de sauvetage après la faillite de Philippart. Administrateur de la Foncière-Incendie. Administrateur de la Caisse agricole, compagnie d'assurances dont il préside la liquidation en 1889. Président à partir de 1884 de la Banque russe et française qui s'active en Argentine avant d'être liquidée en 1894. Président du Secteur électrique de la place Clichy et de ses filiales (le Triphasé à Asnières, la Cie parisienne de l'air comprimé) et administrateur de la Cie parisienne de distribution d'électricité (CPDE). Actionnaire de la Cie française des mines d'or et d'exploration (Cofrador), il devient en 1897 président de la Banque française de l'Afrique du Sud mais en démissionne deux ans plus tard avant sa transformation en BFCI. Administrateur (1895), puis président de Fives-Lille.

M. Octave Noël ⁵, directeur des Messageries maritimes, a été nommé administrateur, en remplacement de M. Grandval, décédé.

Les grands domaines tunisiens.

L'Enfida

(*Le Journal des débats*, supplément sur les colonies françaises d'Afrique,
14 décembre 1890)

Ce nom d' « Enfida » a été dans toutes les bouches en 1880 et 1881. C'est l'affaire de l' « Enfida » qui a provoqué l'incident diplomatique, à la suite duquel la France a établi son protectorat en Tunisie.

On sait que l' « Enfida » est un immense domaine d'une contenance d'environ 120.000 hectares, qui avait été donné par le bey, au général Khérédine ; lorsque celui-ci voulut le céder en 1880, à la Société agricole et immobilière franco-africaine, l'Italie et l'Angleterre soulevèrent une foule de difficultés. Elles furent définitivement aplanies en 1882, et depuis lors, la Société a pu commencer à mettre sérieusement en exploitation, cette vaste étendue de terre.

L'« Enfida », qui se trouve à une vingtaine de lieues de Tunis, représente la partie la plus riche de la Byzacène, celle que l'on avait baptisée jadis du nom de « grenier de Rome ». Des ruines de villes, de forteresses, de travaux de canalisation, de villas et de fermes sont répandues sur toutes les parties de la propriété. Mais à la prospérité antique a succédé l'abandon. C'est à rendre au pays sa fertilité et sa fécondité légendaires que s'applique avec énergie et succès la Société franco-africaine.

La trop grande étendue du domaine a fait reconnaître l'impossibilité d'aborder la culture directe, avec tous les perfectionnements qu'elle comporte. Le but de la société est surtout de vendre ou de louer. Elle allote dans cette intention les plus belles parties du domaine, s'occupe en outre des travaux d'irrigation, de la reconstitution progressive des forêts et des soins à donner au splendide vignoble de 300 hectares qui s'étend autour d'un des plus beaux celliers, nous ne dirons pas seulement de la Tunisie mais de l'Afrique.

Les ventes de terres ont commencé : le prix moyen est de 150 francs l'hectare.

Le petit royaume de la Société franco-africaine a son chef-lieu à Enfidaville, centre de l'exploitation.

Un marché hebdomadaire y a été ouvert, et le régisseur général, chargé de la direction des trois intendances qui constituent les principales divisions du domaine, y réside avec le personnel et les deux ou trois cents colons ou ouvriers européens qui exploitent leurs terres ou travaillent un vignoble. Une maison d'école, une église, un bureau de poste et télégraphe sont installés à Enfidaville, où se croisent les routes très fréquentées de Sousse, Kairouan et Zaghouan. Le chemin de fer projeté de Tunis à Kairouan par Zaghouan doit avoir trois ou quatre stations sur le territoire de l'« Enfida », et traverser ses vastes forêts de thuyas et ses plaines fertiles.

⁵ Octave Noël : économiste, professeur à HEC, administrateur de la Banque auxiliaire (1880), de la Banque de Tunisie, de la Société foncière de l'oued Zargua et de la Société agricole et immobilière franco-africaine (Enfida)(1889), de la Société marseillaise de crédit et des Aciéries, hauts fourneaux et forges de Trignac (1890), des Messageries maritimes (nomination ratifiée en 1891), des Salines de Madagascar, des Mines d'or de la Guyane hollandaise — semblant représenter dans ces deux cas la Banque parisienne de crédit (Guffroy) —, des Salines de Diégo-Suarez (président)(1895), commanditaire de la maison de coulisse Schmieder et Cie, président de l'éphémère Société franco-italienne de crédit pour le commerce et l'industrie (1902), administrateur des assurances La Réunion Française (1908), des Bains de mer et du cercle des étrangers de Monaco... Vice-président de la Fédération des industriels et des commerçants français, membre du Syndicat agricole des colons français en Tunisie... Décédé subitement en son château de Montrion, Loir-et-Cher (*Le Gaulois*, 13 août 1918).

AFFAIRES COLONIALES
Tunisie
(*Le Temps*, 5 septembre 1897)

On nous télégraphie de Tunis

M. Mangiavacchi, ancien directeur du domaine d'Enfida, ancien conseiller général en Algérie, a été trouvé assassiné dans sa maison de Tunis, au centre de la ville arabe. Il était rentré de Bordj-Toum par le train de onze heures du soir. Il fut tué pendant la nuit de mercredi à jeudi.

Ce crime est, dit-on, inspiré par la vengeance. Les assassinats redoublent de fréquence à Tunis depuis quelque temps.

Ministère de l'agriculture
Mérite agricole
(*La Dépêche coloniale*, 11 janvier 1898)

Chevaliers

Octave Noël, économiste, administrateur des Messageries maritimes à Paris (Seine), ancien président de la Société franco-africaine : mise en valeur et exploitation en vignes et oliviers du domaine de l'Enfida (Tunisie). Travaux d'irrigation. Création de puits artésiens. Lauréat de l'institut.

1898 (1^{er} mai) : CONCESSION DE LA SOURCE MINÉRALE D'AÏN-GARCI
À LECORE-CARPENTIER

Société agricole et immobilière franco-africaine
Société anonyme, capital trois millions de francs
Siège social, rue des Mathurins, 3, Paris.
Échange de titres
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 10 janvier 1899)

Le conseil d'administration informe les actionnaires, qu'en exécution de la délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 11 juin 1898, ils doivent déposer leurs titres d'actions au siège de la société, rue des Mathurins, n° 3, à Paris, ou dans les bureaux de la direction, rue Paradis, n° 63, à Marseille, pour y être procédé à l'échange de ces titres contre les titres nouveaux au capital réduit de trois millions de francs, à raison d'une action nouvelle pour deux anciennes. Cet échange devant être définitivement opéré avant le 30 avril prochain, les actionnaires sont priés d'effectuer au plus tôt, le dépôt de leurs titres, contre remise desquels il leur sera délivré des titres nouveaux (au porteur ou nominatifs) de même nature que les anciens. — *Petites Affiches*, 7-1-1899.

Société agricole et immobilière franco-africaine
Modification aux statuts
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 30 juillet 1900)

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société agricole et immobilière franco-africaine, société anonyme au capital réduit à trois millions de francs, réunie au siège social à Paris, rue des Mathurins, 3, le 28 mai 1900, a voté la résolution suivante :

L'assemblée générale, sur la proposition du conseil d'administration, décide que le siège social de la société est transféré à Marseille. En conséquence, elle modifie ainsi qu'il suit le texte des articles 3, 17, 24 et 36 des statuts :

Art. 3. — La Société a son siège à Marseille.

Art. 17. — Toutes contestations relatives à la société sont jugées par les tribunaux de Marseille.

Art. 24. — Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les affaires de la société l'exigent, et au moins une fois par mois.

Art. 36, 55 et 2. — La convocation a lieu par avis inséré dans deux journaux de Marseille.

L'assemblée décide, en outre, qu'il y a lieu de compléter, par l'adjonction du paragraphe suivant. l'article 40. L'ordre du jour est arrêté par le conseil d'administration.

Il n'y est porté que des propositions émanant du conseil d'administration ou qui ont été communiquées au conseil vingt jours au moins avant la réunion avec la signature des membres de l'assemblée représentant au moins le cinquième du capital social. Il ne peut être mis en délibération que les projets portés à l'ordre du jour.

Le conseil d'administration de ladite société, réuni à Marseille le 19 juin 1900, a décidé que, par suite du transfert du siège de la société à Marseille, le siège social serait établi dans cette dernière ville, rue de Paradis, 63. — *Gazette des Tribunaux*, 27-6-1900.

Dernières dépêches
(*Le Temps*, 12 décembre 1903)

Des correspondants particuliers du Temps
Tunis, 11 décembre.

On a enterré ce matin Moses Lévy, israélite, protégé anglais, originaire de Gibraltar âgé de soixante-dix-sept ans. Le défunt était venu tout jeune à Tunis et y occupa plus tard une situation tellement en vue, qu'en 1870, quand les créanciers des boys instituèrent une commission financière, il fut choisi comme délégué anglais et caissier.

On raconte le fait suivant, tout à son éloge :

Lorsque, en octobre 1874, la commission supprimée, il remit son service à la direction des finances, Moses Lévy présenta sa caisse à un contrôleur français, qui l'ayant soigneusement vérifiée, lui donna *quitus*. Cette formalité accomplie, Lévy dit au contrôleur : « Donc, vous ne me réclamez absolument rien et ma caisse est bien en règle.

Absolument, répondit le fonctionnaire.

Permettez-moi cependant, reprit Lévy, de vous faire cadeau de cent mille francs qui échappèrent à votre attention ; ce cadeau, je le fais sinon à vous du moins à la caisse de la dette. »

Et Lévy expliqua au contrôleur, fort surpris, qu'en bénéficiant de l'agio sur le louis or et la piastre il avait pu, pendant sa gestion, gagner 100.000 francs.

Cet acte était d'autant plus méritoire que Moses Lévy avait été complètement ruiné au moment de l'occupation, entraîné dans la débâcle retentissante d'un banquier tunisien.

Le défunt était le frère d'Isaac Lévy, cet autre protégé anglais à propos duquel fut soulevée l'affaire de l'Enfida.

Visite du président de la République en Tunisie
(*Le Temps*, 21 avril 1911)

De Tunis à Sousse

À Enfidaville, nouvel arrêt. Le bey reste dans son wagon comme la station précédente. Le président est reçu sur le quai par M. Gros, administrateur de la société de l'Enfida. Après avoir souhaité la bienvenue à M. Fallières, M. Gros rappelle que l'Enfida fut le premier grand domaine exploité par les colons en Tunisie ; ces colons ont créé ici plusieurs villages et s'entendent au mieux avec les indigènes.

Le président répond qu'il vient d'admirer la belle tenue du domaine traversé par la voie ferrée et il félicite vivement la société de l'exemple qu'elle donne par l'union intime qu'elle sait réaliser entre les colons et les indigènes, union à laquelle il est heureux de constater que travaille si heureusement le résident général dans toute la Tunisie.

Vers 1910 : Edmond Montamat, adm. de la CFAO* après en avoir été longtemps commissaire aux comptes, président de la Société immobilière marseillaise*, puis de la Société agricole et immobilière franco-africaine. Avis de décès dans *Le Figaro*, 10 décembre 1915.

Frédéric Bohn [l'un des deux patrons opérationnels de la CFAO avec Julien Le Cesne] entend se consacrer à la seule Compagnie, en toute disponibilité... Il se contente d'être administrateur de la SMC [Sté marseillaise de crédit] – mais en refuse la présidence – et du comité d'escompte de la succursale phocéenne de la Banque de France. La seule charge honorifique semble être la présidence de la Société agricole et immobilière franco-africaine – qui gère le domaine tunisien de l'Enfida.

Pierre-Alexandre Georges TRABAUD

Né le 24 mai 1851 à Marseille.

Fils de Pierre Trabaud, avocat, et Victoire Clémence Honorat.

Courtier en assurances maritimes à Marseille, président du Syndicat depuis la création.

Secrétaire (29 juin 1887), puis commissaire (18 janvier 1895) de la Société des Courses de Marseille.

Fondateur et commissaire (18 janvier 1897), puis président (8 novembre 1903) de la Société sportive de Marseille (fusion des deux sociétés de courses marseillaises).

Commissaire de la Société des courses de Nice (1897) et membre de la Chambre syndicale des éleveurs de chevaux de pur sang, à Paris.

Propriétaire d'un haras à Port-Saint-Louis-du-Rhône et d'une écurie de chevaux de courses à Marseille.

Fournisseur important, comme éleveur, de chevaux au dépôt de remonte à Arles.

[Fut chargé du recrutement d'étalons et de poulinières pour les établissements hippiques de Sidi-Tabet \(Tunisie\).](#)

Président (1899) des Fêtes du 25^e centenaire de la ville de Marseille.

Chevalier de la Légion d'honneur du 26 janvier 1912 (min. Agriculture).

Est-il le Trabaud qui figure au conseil de la [Compagnie marseillaise de sucrerie coloniale](#) à la Guadeloupe ?

Décédé en mars 1925.

NÉCROLOGIE

Edmond Montamat

(La Cote de la Bourse et de la banque, 15 décembre 1915)

À Marseille vient de succomber M. Edmond Montamat, avocat, président honoraire de la Société Immobilière Marseillaise, président de la Société Lyonnaise d'applications électriques, administrateur de la Compagnie des Messageries maritimes, de la Société Marseillaise de crédit, de la Compagnie Française de l'Afrique occidentale, de la Société des grands travaux de Marseille, de la Société agricole et immobilière franco-africaine.

AEC 1922 :

Société agricole et immobilière franco-africaine, 3, bd. Dugommier, Marseille. — F. 1881. — 3 millions de fr. — Exploit. des domaines de l'Enfida et de Gallia (Tunisie).

Société agricole et immobilière franco-africaine

(La Journée industrielle, 14 avril 1922)

Marseille, 12 avril. — Cette société anonyme, au capital de 3 millions réduit à 1.500.000 francs par remboursement en espèces, dont le siège social est 3, boulevard Dugommier, à Marseille, a tenu récemment son assemblée ordinaire, qui, après avoir approuvé les comptes de l'exercice 1921, a décidé la mise en distribution d'un dividende brut de 100 francs par action et 35 fr. par part de fondateur.

SOCIÉTÉ AGRICOLE ET IMMOBILIÈRE FRANCO-AFRICAIN
(DOMAINE DE L'ENFIDA)
S.A. frse au capital de 3 MF
réduit à un million par remboursements en espèces
Siège social : Marseille, 3, bd Dugomier
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1922-1923, p. 609)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

composé de 8 à 12 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 25 actions
BOHN (Frédéric), 55, bd Périer, Marseille ; président ;
GROS (Louis), 53, bd Périer, Marseille ; v.-pdt adm délégué ;
AUBERT (Louis), 19, r. du Loisir, Marseille ;
LE CESNE (Paul) ⁶, 60, av. Hoche, Paris ;
GAVOTY (Alfred), 9, r. Armény, Marseille ;
MONTAMAT (Albert), 250, av. de Prado, Marseille ;
RAICHLEN (Louis), 3, rue Es-Sadikia, Tunis ;
ZARIFI (Périclès), 14, allée des Capucines, Marseille.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

ROUSSET (Pau), 222, avenue du Prado, Marseille ;
RICHARD (Victor), villa Gide, bd Michelet, Marseille.

Constitution. — 12 nov. 1881 p. 99 ans.

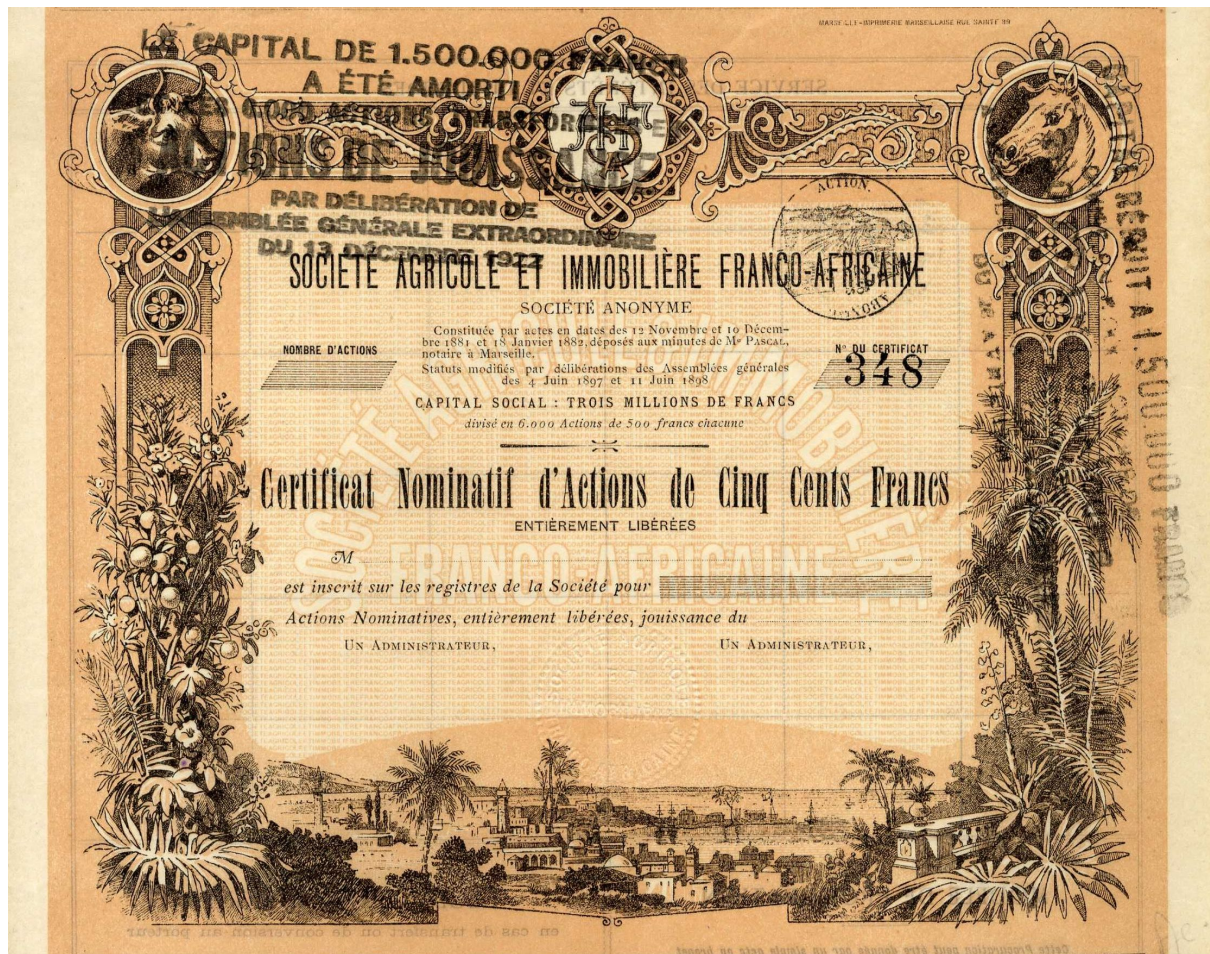
Objet. — L'achat, l'expl., la location, l'échange et la vente de terrains et d'immeubles ruraux et urbains situés en France et à l'étranger, ainsi que toutes opérations se rattachant à la propriété immobilière et à l'industrie agricole, spécialement l'expl. du domaine de l'Enfida (Tunisie).

Capital social. — 3 MF en 6.000 act. de 500 fr. À l'origine, 6 MF, réduit en 1898 à 3 MF. et en 1920 à 1,5 MF par remboursements en espèces.

Parts bénéficiaires : 3.000.

⁶ Paul Louis Jules Le Cesne (Staten Island, New-York, 5 juillet 1879-Paris, 20 août 1852) : petit-fils de Julien Le Cesne, député de la Seine-Inférieure ; fils de Julien Le Cesne, vice-président de la CFAO et président de l'Union coloniale française. Bachelier ès lettres. Secrétaire général de la CFAO, administrateur de la Caisse d'épargne des Bouches-du-Rhône et des [Comptoirs généraux de l'Indochine](#).

Chevalier de la Légion d'honneur comme président d'honneur de la Société olympique de Marseille et premier vice-président de la fédération française d'athlétisme (*JORF*, 7 décembre 1923, p. 11406).



[Coll. Serge Volper](#)

SOCIÉTÉ AGRICOLE ET IMMOBILIÈRE FRANCO-AFRICAINES

Société anonyme

Constituée par les actes en dates des 12 novembre et 10 décembre 1881 et 18 janvier 1882, déposés aux minutes de M^e Pascal, notaire à Marseille
Statuts modifiés par délibération des assemblées générales des 4 juin 1897 et 11 juin 1898

ACTION ABONNEMENT SEINE
2-10 EN SUS
5 c. POUR 100 fr.

CAPITAL RÉDUIT À 1.500.000 FRANCS
.....
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 16 AVRIL 1920

LE CAPITAL DE 1.500.000 FRANCS
A ÉTÉ AMORTI
ET LES 6.000 ACTIONS TRANSFORMÉES EN
ACTIONS DE JOUISSANCE
PAR DÉLIBÉRATION DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 13 DÉCEMBRE 1922

Capital social : trois millions de fr.
divisé en 6.000 actions de 500 fr. chacune

CERTIFICAT NOMINATIF D' ACTIONS DE CINQ CENTS FRANCS

entièrement libérées
sans valeur nominale
Un administrateur (à gauche) : —
Un administrateur (à droite) :—
Marseille. Imprimerie Marseillaise, rue Sainte, 39

SOCIÉTÉ AGRICOLE ET IMMOBILIÈRE FRANCO-AFRICAINE (Enfida)
(*Le Journal des finances*, 23 mars 1923)
(*Les Annales coloniales*, 23 mars 1923)

Cette société convoque ses actionnaires en assemblée ordinaire pour le 26 mars. On annonce qu'il sera proposé de porter le dividende des actions de 100 à 145 francs, celui des parts de 35 à 62 fr. 50.

LÉGION D'HONNEUR
Ministère des Colonies
(*Journal officiel de la République française*, 16 août 1923, p. 8160)

Chevaliers

Gros (*Louis-Jean-François*), directeur administrateur des domaines de la Société franco-africaine ; 11 mois 18 jours de services militaires. En Tunisie depuis 26 ans. Nombreuses récompenses dans les concours agricoles et diverses expositions. Membre du jury. Hors concours. Services exceptionnels rendus à l'occasion de l'exposition nationale coloniale de Marseille.

NÉCROLOGIE
Louis Gros
(*Le Temps*, 14 novembre 1924)

Nous apprenons la mort de M. Louis Gros, président du conseil d'administration de la Société franco-africaine de l'Enfida et de la Société immobilière marseillaise, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Marseille dans sa 74^e année. Il était père et beau-père de M. et M^{me} Lucien Gros, M. et M^{me} Léon Houdaille, M. et M^{me} Jacques Silhol, M. et M^{me} Albert Gautier, et M^{me} Paul Le Cesne.

Société agricole et immobilière franco-africaine
(*La Journée industrielle*, 14 avril 1925)

Marseille. 15 avril. — Cette société anonyme au capital de 3 millions, dont le siège social est à Marseille, 3, boulevard Dugommier, a tenu récemment son assemblée ordinaire. Les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1924 et fixé le dividende à 100 fr. brut par action pour l'exercice écoulé. Ils ont, de plus, décidé de distribuer une somme de 48 fr. 416 brut par action à titre de répartition des bénéfices reportés, et une somme de 50 fr. 3633 brut par part de fondateur, à titre de dividende

de l'exercice 1924 et de répartition des bénéfices reportés. Ces sommes seront payables à partir du 1^{er} mai prochain.

Société agricole et immobilière franco-africaine
(*La Journée industrielle*, 4 juillet 1925)

L'assemblée ordinaire de cette société, tenue récemment, à Marseille, 3, boulevard Dugommier, a approuvé les comptes de l'exercice 1924, et décidé la répartition de 100 fr. brut par action à titre de dividende pour 1924, et de 48 fr. 416 à titre de répartition des bénéfices reportés ; de 50 fr. 3633 par part de fondateur à titre de dividende pour l'exercice 1924 et répartition des bénéfices reportés.

Société marseillaise de crédit
(*Le Temps*, 31 juillet 1926)

Conseil d'administration.

M. CAZALET Édouard, O. LH. Administrateur de la Compagnie française de l'Afrique Occidentale [CFAO], administrateur de la Société des grands travaux de Marseille [GTM], administrateur de la Compagnie générale du Maroc, Administrateur de la Stéarinerie L. Félix Fournier, administrateur de la Société immobilière marseillaise, président de la Société agricole franco-africaine (Enfida), administrateur de la Société des raffineries de la Méditerranée, administrateur de la Compagnie de Navigation mixte (Touache), administrateur de la Land Bank of Egypt, président.

M. AUBERT Louis, directeur honoraire du siège de Marseille, administrateur de la Compagnie franco-africaine [Enfida].

SOCIÉTÉ AGRICOLE ET IMMOBILIÈRE FRANCO-AFRICAINE
(DOMAINE DE L'ENFIDA)
S.A. frse au capital de 3 MF
complètement amorti par remboursements en espèces
Siège social : Marseille, 77, r. Paradis
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 672-674)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

composé de 5 à 7 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 5 actions
CAZALET (Édouard), 4, av. Frédéric-Mistral, Marseille ; pdt ;
AUBERT (Louis), 19, r. du Loisir, Marseille ; v.-pdt ;
GAVOTY (Alfred), 9, r. Armény, Marseille ;
LAGORCE (Léopold), 34, bd Sergent-Triaire, Nîmes ;
LE CESNE (Paul), 60, av. Hoche, Paris ;
MONROE (Jacques), 62, cours Pierre-Puget, Marseille ;
MONTAMAT (Albert), 250, av. de Prado, Marseille ;
RAICHLEN (Louis), 90, bd Arago, Paris ;
ROUSSET (Paul), 42, r. Fargès, Marseille ;
ZARIFI (Périclès), 14, allée des Capucines, Marseille.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

GROS (Maurice), 4, pl. Sadi-Carnot, Marseille.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

RICHARD (Victor), villa Gidé, bd Michelet, Marseille ;

DAHER (Gabriel), 21, r. Chauveau-Lagarde, Paris.

Objet. — L'achat, l'expl., la location, l'échange et la vente de terrains et d'immeubles ruraux et urbains situés en France et à l'étranger, ainsi que toutes opérations se rattachant à la propriété immobilière et à l'industrie agricole, spécialement l'expl. du domaine de l'Enfida (Tunisie) [et des domaines de Rebatun, Village et Grand-Passon, près de St-Louis-du-Rhône \(Bouches-du-Rhône\)](#).

Capital social. — 3 MF en 6.000 act. de 500 fr. À l'origine, 6 MF, réduit en 1898 à 3 MF. En 1921-1922 complètement amorti, par remboursements en espèces. Actuellement : 6.000 act. de jouissance.

Parts bénéficiaires. — 3.000.

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; sur le surplus : 10 % au conseil d'adm. ; 5 % au personnel ; prélèvement facultatif p. un fds de rés. spéciale. Le solde : 20 % aux parts ; 80 % aux actions.

RÉSULTATS DES DERNIERS EXERCICES

Ex.	Bénéf. nets	Rés.	Divid ttx	Divid. par act.	Divid. par part	Report à nouveau
1912	175.167	8.758	180.000	30	—	88.298
1913	451.235	147.561	288.000	45	6 00	62.425
1914	426.950	146.347	240.000	40	—	78.187
1915	375.134	93.750	282.000	45	4 00	60.108
1916	465.719	98.285	318.000	50	6 00	79.177
1917	625.433	156.271	396.000	60	12 00	99.216
1918	1.082.107	304.105	543.000	80	21 00	116.017
1919	1.068.777	267.147	549.000	80	23 00	156.454
1920	1.214.163	200.000	645.000	90	35 00	287.316
1921	1.155.250	200.000	705.000	100	35 00	305.645
1922	2.029.943	400.000	1.057.500	145	62 50	306.879
1923	815.855	—	738.000	100	50 00	202.208
1924*	—	—	291.585	48 41	0 36	—
1925	1.306.469	—	750.000	100	50 00	562.706

* Distrib. aux act. et aux parts des bénéf. reportés au 31 déc. 1924.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1925 (fr.)

ACTIF		
Domaine de l'Enfida		1 00
Achats de terrains		298.5-850 00
Caisse et banques		1.441.475 45
Portefeuille-titres		901.001 05
Portefeuille-caisse de retraites		719.808 95
Constructions de l'Enfida		1.825.434 05
Comptes de l'actif :		
Comptes d'expl. :	1.044.268 40	
Cheptel :	342.776 00	
Vins et marchandises en magasin :	111.942 60	
Sommes restant dues par acquéreurs :	536.856 35	2.035.843 35
Comptes du passif :	718.838 80	1.317.004 55
		<u>6.503.585 05</u>
PASSIF		
Capital amorti		Mémoire
Rés. statutaire		300.000 00
Rés. suppl.		1.800.000 00
Amort. sur constructions Enfida		1.475.434 05
Terrains vendus à l'Enfida		61.115 95
Caisse de retraites du personnel		720.000 00
Comptes d'ordre		3.084 21
Remboursements restant à effectuer sur actions		38.250 00
Coupons à payer (actionnaires)		24.597 66
Coupons à payer (parts de fondateur)		23.237 25
Encaissements sur ventes de terres non régularisées		12.332 30
Bénéfices différés sur ventes de terrains à recouvrer par annuités		536.856 35
Profits et pertes		
Report de l'ex. 1924 :	202.208 10	
Bénéfices de 1925 :	1.306.469 18	1.508.677 28
		<u>6.503.585 05</u>

Société agricole et immobilière franco-africaine
(La Journée industrielle, 25 janvier 1927)

Marseille, 23 janvier. — Siège transféré du 3, boulevard Dugommier, au 77, rue Paradis, à Marseille.

Société agricole et immobilière franco-africaine (Enfida)
(*La Journée industrielle*, 6 avril 1927)

Marseille, 4 avril. — L'assemblée ordinaire, tenue le 30 mars, a approuvé les comptes de l'exercice 1926, se soldant par un bénéfice de 1.861.318 fr., après 781.620 fr. d'amortissements, contre 1.306.469 fr. après 161.691 fr. d'amortissements l'an dernier. Le dividende voté est de 125 fr., contre 100 fr. précédemment.

Société agricole et immobilière franco-africaine (Enfida)
(*La Journée industrielle*, 11 mars 1931)

Marseille, 9 mars. — Les comptes de l'exercice 1930 se soldent, après 133.793 francs d'amortissement sur domaines, par un bénéfice net de 668.55 fr. contre 1.076.173 fr. pour l'exercice 1929.

Le conseil n'a pas encore fait connaître le montant du dividende qui sera proposé. Rappelons que, l'an dernier, la répartition avait été de 135 fr. brut par action.

SOCIETE AGRICOLE ET IMMOBILIERE FRANCO-AFRICAINE (Enfida)
(*L'Africain*, 31 mars 1931)

Après 133.792 francs d'amortissement sur domaines, le bénéfice net de l'exercice écoulé ressort à 668.535 francs contre 1.076.173 francs.

Le dividende antérieur de 125 francs sera vraisemblablement réduit.

Tunisie
Visite du président Doumergue
(*Le Journal des débats*, 17 avril 1931)

Puis, sur une quarantaine de kilomètres, la voie traverse le domaine de l'Enfida, planté d'oliviers et de céréales.

AGRICOLE ET IMMOBILIERE FRANCO-AFRICAINE (ENFIDA)
(*Le Journal des débats*, 12 mars 1932)

Le bénéfice d'exploitation de l'exercice 1931 sera entièrement affecté aux amortissements. Rappelons que, l'an dernier, le bénéfice net était de 668.535 francs et que le dividende avait été fixé à 80 francs par action et à 40 fr. par part.

Société agricole et immobilière franco-africaine (Enfida)
(*La Journée industrielle*, 15 mars 1933)

Marseille, 13 mars. — Les comptes de l'exercice 1932 se soldent par un bénéfice net de 256.607 fr. contre 2.043 fr. précédemment. Il sera réparti 30 fr. par action et 15 fr. par part contre rien l'an dernier.

AGRICOLE ET IMMOBILIÈRE FRANCO-AFRICAINE
(Enfida)
(*L'Information financière, économique et politique*, 30 mars 1933)

L'assemblée du 28 mars a approuvé les comptes de l'exercice 1932, faisant apparaître, après 196.027 francs d'amortissements, un bénéfice net de 230.946 francs contre 2.043 francs en 1931. Un dividende, du 30 francs par action et de 15 francs par part a été voté, contre rien l'année précédente. Ce dividende sera mis en paiement le 1^{er} mai, sous déduction des impôts.

La rapport de 1931 faisait espérer des résultats plus favorables ; cette espérance s'est donc trouvée réalisée, bien que la crise n'ait pas permis d'obtenir intégralement les profits escomptés. Au domaine de l'Enfida, grâce aux pluies qui ont atteint 700 mm., les récoltes de céréales ont fourni un rendement rémunérateur de 262.103 francs, qui aurait été encore meilleur, si ces produits n'avaient encore accusé une baisse de 25 %, alors que les frais de culture sont restés à peu près les mêmes. En 1931, les récoltes de céréales s'étaient traduites par un déficit de 148.930 francs.

La baisse des produits agricoles n'a pas épargné les huiles d'olives qui ont coté à la fin de 1933 à peine 300 francs, au lieu de 450 au début de la même année, 550 en 1931 et jusqu'à 1.100 en 1927. Du fait de cette baisse considérable, la branche « huile d'olives » a encore enregistré une perte, bien que la production ait été à peu près le double de celle de l'année précédente. Un organisme a été créé en Tunisie pour vulgariser l'usage de l'huile d'olives et rechercher de nouveaux débouchés ; le conseil espère que cet organisme fournira les résultats que l'on est en droit d'escompter.

En attendant que ce résultat soit atteint, la Société continue à vendre une partie de sa production directement aux consommateurs, ce qui est déjà pour elle une excellente publicité. D'autre part, l'olivieraie de Kundar, pour laquelle la société a déjà fait d'importants sacrifices, promet d'apporter dans peu d'années les profits escomptés. Au domaine de Rebatun, la vente des fourrages a été plus rémunératrice et a donné des résultats satisfaisants.

En résumé, l'amélioration enregistrée par l'exercice 1932 provient, en grande partie, des circonstances atmosphériques nettement plus favorables et, par ailleurs, d'une compression sérieuse des dépenses, d'une réorganisation de certains services et du transfert de plusieurs d'entre eux sur les lieux d'exploitation. La société attend pour l'exercice en cours des résultats appréciables de ces différentes mesures.

M. Raphaël Dame, résidant à Tunis, a été élu administrateur. MM. Léopold de Lagorce, Monroc, J.-H. Ricard et Nicolas Zarifi ont été réélus administrateurs.

Société agricole et immobilière franco-africaine (Enfida)
(*La Journée industrielle*, 9 mars 1934)

Les comptes de l'exercice 1933 font ressortir un bénéfice net de 251.564 fr. sensiblement égal au précédent. Avec le report antérieur, le solde distribuable atteint 1.710.816 fr.

Le conseil proposera de fixer le dividende à 30 fr. par action et 15 fr, par part.

Société agricole et immobilière franco-africaine
(*La Journée industrielle*, 25 mars 1934)

L'assemblée ordinaire tenue le 20 mars a approuvé les comptes de l'exercice 1933. Elle a voté un dividende de 80 fr. brut pour les actions et de 15 fr. brut pour les parts de fondateur. Ces sommes seront mises en paiement, à partir du 1er mai prochain, à raison de net : pour les actions nominatives 24 fr. 90 et pour les actions au porteur 21 fr. 25 ; pour les parts de fondateur, 12 fr. 45 au nominatif et 10 fr. 95 au porteur

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 12 mars 1935)

Société agricole et immobilière Franco-Africaine (Enfida). — Bénéfice net. de 1934 : 252.076 fr. contre 251.564 fr. Dividende proposé : 30 fr. par action et 15 fr. par part égal au précédent.

Assemblées générales d'actionnaires
Société marseillaise de crédit
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 4 avril 1935)

.....
Au cours de l'exercice, la Société Marseillaise de Crédit a acquis l'immeuble où sont installés, depuis 1913, les Bureaux de sa sous-agence de Perpignan.

.....
Compte tenu de cette acquisition, voici quel est le domaine immobilier appartenant en propre à la Société :

Marseille : 73, 75, 77, 79, 81, rue Paradis et rue Armény, 13, rue de Rome et rue Vacon.

Paris : 4, rue Auber, 3, rue des Mathurins.

Alger, Avignon, Béziers, Ganges, Manosque. Montpellier, Nice (45, boulevard Dubouchage), Nîmes, Perpignan, Saint-Pons, Saint-Tropez, Valence, Vichy.

En outre, la plupart des immeubles dans lesquels sont installées les autres agences, soit en France, soit en Afrique du Nord, appartiennent à la Société foncière et immobilière franco-africaine dans laquelle la Société Marseillaise de Crédit a d'importants intérêts.

.....
Société agricole et immobilière franco-africaine (Enfida)
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 13 mars 1936)

Les comptes de l'exercice au 31 décembre 1935 se soldent par un bénéfice net de 252.984 francs contre 252.076 francs. Le conseil proposera à l'assemblée de maintenir le dividende à 30 francs par action et 15 francs par part.

SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT
(*Le Temps*, 13 avril 1936)

[...] M. Joseph-Honoré Ricard ⁷, président du comité national des conseillers du commerce extérieur, administrateur de la Société agricole et immobilière franco-africaine (Enfida) et de la Compagnie de navigation mixte, a été nommé également administrateur de la société. [...]

Société agricole et immobilière franco-africaine (Enfida)
(*La Journée industrielle*, 6 avril 1937)

Marseille. — Les comptes de l'exercice 1936, qui seront soumis à l'assemblée ordinaire du 27 avril, font ressortir un bénéfice net de 250.289 fr., sensiblement égal au précédent. Compte tenu du report antérieur, le solde distribuable atteint 1.715.504 fr. contre 1.715 513 fr. en 1935. Le conseil proposera le maintien du dividende à 30 fr. par action et 15 fr. par part de fondateur, absorbant 250.000 francs.

La Société agricole et immobilière franco-africaine [ENFIDA]

(selon Augustin Hamon,
Les Maîtres de la France, t. 3, Éditions sociales internationales, 1938).

[196] Désignée souvent par les lettres E.N.F.I.D.A., cette société est une filiale de la Société marseillaise de crédit industriel et commercial (voir tome I). Elle date de 1881.

Son président est M. Édouard de Cazalet, maintes fois nommé. Dans son conseil nous trouvons M. Jean Aubert (tomes I et II), M. Nicolas Zarifi (tome I), M. Alfred Gavoty

⁷ Joseph-Honoré Ricard (1880-1948) : ingénieur agronome, ministre de l'agriculture (1920), administrateur de la Cie générale transatlantique (1923-1931)... Voir le [Qui êtes-vous ?](#)

(tome II) ⁸, M. Albert [197] Montamat, qui siègent d'autre part soit à la Société marseillaise de crédit, soit à l'Immobilière marseillaise, soit aux Chantiers et ateliers de Provence.

Il y a encore d'autres administrateurs : M. Raphaël Dame et le général J. Naugès [Jules-Joseph Naugès (1872-1954) : Légion étrangère. 1922 : prise de Béni-Mellal au départ de Marrakech en 1922, puis cdt sup. troupes Tunisie], habitant Tunis ; M. Léopold Lagorce, habitant Nîmes ; M. Joseph-Honoré Ricard, vu précédemment à diverses reprises et, enfin, M. Paul Le Cesne, demeurant, lui, à Paris, en son hôtel du 60, avenue Hoche ⁹ ; M. Gabriel Daher est commissaire aux comptes.

Lorsqu'on considère les noms précédents, on constate que la Société agricole et immobilière franco-africaine est une entreprise contrôlée par des capitalistes catholiques et où participent surtout des capitalistes marseillais.

Société agricole et immobilière franco-africaine (Enfida)
(*La Journée industrielle*, 10 juin 1938)

Les comptes de l'exercice 1937, qui seront présentés à l'assemblée ordinaire du 28 juin, font ressortir, après 263.713 francs d'amortissements, un bénéfice de 254.678 fr. contre 250.259 fr. pour l'exercice 1936. Le conseil proposera le maintien du dividende à 30 fr. par action et 15 fr. par part.

Société agricole et immobilière franco-africaine (Enfida)

⁸ M. Alfred Gavoty habite Marseille. Il est vice-président de la Société immobilière marseillaise, entreprise d'exploitation d'immeubles et de terrains (voir tome I, page 88). Il est membre d'une famille de Marseille appartenant à la féodalité financière et agraire.

Alfred Gavoty [1877-1950][fils de Charles (1843-1938), ancien vice-président des Raffineries de sucre de Saint-Louis et de la Société immobilière marseillaise, ancien administrateur de la Cie d'armement colonial à Madagascar, des Rizeries d'Extrême-Orient à Cholon, de la Franco-Coloniale des riz...], marié à une Durand de Corbiac, a un château à Entressen (Bouches-du-Rhône). Son parent, André Gavoty, a aussi épousé une de Corbiac, Marie. D'autre part, Cécile Gavoty est la femme d'Albert Durand de Corbiac.

(La famille Durand de Corbiac a des châteaux en Dordogne. Un d'eux, Louis, est lieutenant-colonel).

Raymond Gavoty [père du critique musical réactionnaire Bernard Gavoty], mort en juillet 1937, était de l'U. A. [Union artistique], ancien député conservateur [du Var (1921-1924)], membre de l'Académie d'agriculture, vice-président de la Société des agriculteurs. Sa veuve possède deux châteaux dans le Var. Son fils Jacques a épousé une fille du baron de Cholet, ce qui l'apparente aux de Monicault, aux Seillières, aux Reille, aux Begoüen, aux de Vienne, aux Chabaud-Latour*, familles que nous avons eu à citer. Raymond était le frère de défunt Jean Gavoty qui avait épousé une demoiselle Paul-Robernier (Robernier est le nom d'un château dans le Var à Montfort-sur-Argens). André Gavoty, ci-dessus nommé, est [l'un des] fils de Jean. Raymond Gavoty était par sa femme, née Magimel, beau-frère d'Edmond Vieillard dont le parent, Georges Vieillard, a épousé Marie-Thérèse Jahan, de la famille que nous connaissons ; un autre de ses parents, Jacques Vieillard, est le mari de Marguerite Faure, de la famille bordelaise de ce nom, dont nous avons vu un membre, Édouard G. Faure, siéger aux Chemins de fer du Midi. Jacques Vieillard a deux châteaux en Gironde. La comtesse de Cauvigny était la sœur de Raymond Gavoty, oncle du vicomte Victor de Seilhac, mari de Madeleine Gavoty, et fils du comte Henri de Seilhac. Au commencement de ce siècle, le comte Léon de Seilhac était délégué permanent au service industriel et ouvrier du Musée social.

Par ailleurs, Léon Gavoty, fils de Jean, a épousé une Maurel, et Adrien Gavoty une Begoüen. Ces alliances matrimoniales dans la noblesse terrienne et dans la haute bourgeoisie négociante montrent l'importance sociale de la famille capitaliste Gavoty.

⁹ Paul J. Le Cesne paraît être [est bien] le fils de Julien Le Cesne [1854-1931][v.-pdt. CFAO et pdt de l'Union coloniale frse] et de Mme, née de Comeau. Il est parent de William Le Cesne, administrateur des Accumulateurs Fulmen, et de Jacques Le Cesne, avocat à la Cour de cassation et au Conseil d'État.

(*La Journée industrielle*, 1^{er} juillet 1938)

L'assemblée ordinaire du 29 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1937 se soldant par un bénéfice net de 254 678 francs.

Le dividende a été fixé à 30 fr brut, soit 19 fr. 12 net au porteur aux actions et 15 fr. brut, soit 9 fr. 86 net aux parts.

Société agricole et immobilière franco-africaine (Enfida)
(*La Journée industrielle*, 11 février 1939)

Les comptes de l'exercice 1938, qui seront soumis à l'assemblée ordinaire du 28 février, font apparaître un bénéfice net de 366.312 fr., contre 254.678 fr. pour l'exercice 1937. Compte tenu du report antérieur, le total disponible ressort à 1.835.998 fr., contre 1.720.153 francs.

Le conseil aurait l'intention de proposer de porter le dividende de 30 à 40 fr. par action, et de 13 à 20 fr. par part.

Annuaire Desfossés 1940, p. 1802 :

Société agricole et immobilière franco-africaine (Enfida)

Conseil : MM. Ed. de Cazalet, pdt ; A. Montamat, v.-pdt ; J. Aubert, R. Dame, A. Gavoty, P. Le Cesne, J. Naugès, J.-H. Ricard, N. Zarifi.

Commissaires aux comptes : MM. Ch. Tousche, L. Paternac.

SOCIÉTÉ AGRICOLE ET IMMOBILIÈRE FRANCO-AFRICAINE (ENFIDA)
(*L'Information financière, économique et politique*, 3 mai 1940)

Le 30 avril, se sont tenues, à Marseille, sous la présidence de M. Édouard de Cazalet, les assemblées générales ordinaire et extraordinaire de la Société agricole et immobilière franco-africaine (Enfida).

Les résultats bénéficiaires de l'exercice 1939 — dont il a été rendu compte précédemment — se ressentent favorablement de la politique de mise en valeur du domaine pratiquée au cours de ces dernières années.

L'assemblée ordinaire a fixé les dividendes de l'exercice 1939 à 60 fr. pour les actions et à 30 fr. pour les parts de fondation, payables le 1^{er} mai, sous déduction des impôts, à la société Marseillaise de Crédit. Pour l'exercice précédent, les dividendes avaient été de, respectivement, 40 et 20 francs.

Il a été, en outre, décidé la répartition d'un bonus de 25 fr. par action et de 12 fr. 50 par part de fondation, à prélever sur le report à nouveau du compte « profits et pertes ». Paiement en sera effectué à une date qui sera fixée par le conseil d'administration.

L'assemblée extraordinaire a décidé la division, en cinquièmes, des actions de jouissance actuelles de nominal de 500 fr. Les actions de jouissance nouvelles de nominal de 100 fr. seront délivrées ultérieurement par la Société Marseillaise de Crédit, à raison de cinq actions nouvelles contre remise d'une ancienne.

Toutes les résolutions présentées au vote des deux assemblées ont été adoptées à l'unanimité.

MM. Georges Salles et Paul Montamat ont été nommés administrateurs.



Coll. Jacques Bobée
SOCIÉTÉ AGRICOLE ET IMMOBILIÈRE FRANCO-AFRICAINE
Société anonyme
Statuts déposés aux minutes de M^e Jolivot, notaire à Marseille

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 26 octobre 1940.

Siège social à Marseille

Capital social : trois millions de fr.
entièrement amorti
divisé en 30.000 actions de 100 fr. chacune

TITRE DE FONDATION AU PORTEUR

créé en vertu de l'article 49 des statuts et conformément à la délibération du conseil d'administration
en date du 2 février 1882.

Le porteur a droit à un trois millièmes des bénéfices représentant les avantages réservés aux fondateurs
par les articles 9 et 48 des statuts.

Le président du conseil d'administration (à droite) : Cazalet
Un administrateur ou par délégation du conseil : ?
Imprimerie Robaudy, Cannes

SOCIÉTÉ AGRICOLE ET IMMOBILIÈRE FRANCO-AFRICAIN
(ENFIDA)

(*Le Temps*, 2 avril 1942)

L'assemblée générale ordinaire tenue le 24 mars, sous la présidence de M. Édouard de Cazalet, président, a approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice 1941, se soldant par un bénéfice net de 494.642 francs. En application de la loi sur la limitation des dividendes, ces derniers ont été fixés à 12 francs par action de jouissance (de 100 francs nominal) et à 30 francs par titre de fondation. Ces dividendes seront payés, à partir du 1^{er} mai prochain aux caisses de la Société marseillaise de crédit, à Marseille et dans toutes ses agences.

Après répartition, il reste un solde de 44.642 francs, qui a été reporté sous un compte spécial « propriété des actionnaires et des porteurs de titres de fondation ».

Le report des exercices antérieurs, soit 1.345.375 francs, reste sans changement.

L'assemblée a renouvelé les mandats d'administrateurs de MM. Édouard de Cazalet, Alfred Gavoty, Paul Le Cesne et Paul Montamat.

Société agricole et immobilière franco-africaine
(ENFIDA -TUNISIE)

Fondée en 1881

(*L'Écho d'Alger*, 6 avril 1942)

L'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires a été tenue à Marseille, le 24 mars, au siège de la Société marseillaise de crédit, sous la présidence de M. Édouard de CAZALET, président.

Le nombre des actionnaires présents ou représentés a largement dépassé le quorum nécessaire.

Toutes les propositions du conseil d'administration ont été adoptées à l'unanimité.

En application de la loi sur la limitation des dividendes, ces derniers ont été fixés à :

Fr. : 12 par action de jouissance du nominal de 100 francs, et à :

Fr. 30 par titre de fondation.

Ils seront payables, sous déduction des impôts, à partir du 1^{er} mai.

aux caisses de la SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT, à Marseille et dans toutes ses agences.

L'assemblée a renouvelé les mandats d'administrateurs de MM. Edouard de CAZALET, Alfred GAVOTY, Paul LE CESNE et Paul MONTAMAT.

Les Français en Tunisie depuis le moyen-âge
par Maurice RICORD

(*Le Journal des débats*, 1^{er} mai 1943)

[...] Barthélémy Saint-Hilaire, ministre des Affaires étrangères, définissait ainsi, le 9 mai 1881, les causes de notre intervention en Tunisie : « Une guerre sourde d'abord, puis de plus en plus manifeste et audacieuse, a été poursuivie contre toutes les entreprises françaises en Tunisie, avec une persévérance de mauvais vouloir qui a amené la situation au point où elle est arrivée aujourd'hui. » L'une des principales de ces entreprises était une filiale de la Société Marseillaise de crédit, qui avait acheté, en

1880, le vaste domaine de l'Enfida au général Khér'eddine, pacha, envoyé en exil Constantinople. Les ministres du bey l'empêchèrent d'entrer en possession de son acquisition.

D'accord avec eux, un sieur Joseph Lévy, juif tunisien naturalisé anglais, invoquait, sans aucun titre, le droit de préemption accordé par la loi musulmane à tout propriétaire sur les immeubles qui avoisinent les siens.

Le procès intenté avait menacé de dégénérer en conflit international. Et sur cette affaire s'était greffée la révolte des Khroumirs à la frontière algérienne.

Le traité du 13 mai 1881 précise qu'il n'y a pas eu de guerre entre la Tunisie et la France, mais seulement une intervention de la France pour aider le bey de Tunis à faire respecter notre frontière algérienne par ses propres sujets, qui échappaient à son autorité. [...].

Annuaire Desfossés 1945, p. 1834 :

Société agricole et immobilière franco-africaine (Enfida)

Conseil : MM. Ed. de Cazalet, pdt ; A. Gavoty, v.-pdt : J. Aubert, R. Dame, P. Le Cesne, J.-H. Ricard, Zarifi, G.-Ed. de Cazalet, P. Montamat.

Commissaires aux comptes : MM. Ch. Tousche, L. Gueydan.

Annuaire Desfossés 1948, p. 2140 :

Société agricole et immobilière franco-africaine (Enfida)

Conseil : MM. Ed. de Cazalet, pdt ; A. Gavoty, v.-pdt : J. Aubert, R. Dame, P. Le Cesne, J.-H. Ricard, Zarifi, G. de Cazalet, P. Montamat, A. Ders.

Commissaires aux comptes : MM. Ch. Tousche, L. Gueydan.



Coll. Jacques Bobée

SOCIÉTÉ AGRICOLE ET IMMOBILIÈRE FRANCO-AFRICAIN

Société anonyme

Statuts déposés aux minutes de M^e Jolivot, notaire à Marseille

Droit de timbre acquitté par abonnement

Autorisation du directeur
de l'enregistrement à Marseille
du 12 août 1948.

Siège social à Marseille

Capital social : 54.000.000 de fr.
divisé en 540.000 actions de 100 fr. chacune dont 30.000 de. jouissance

CERTIFICAT NOMINATIF D'ACTIONS DE CAPITAL

Un administrateur : —
Un administrateur : —
Marseille, le —
Imprimerie Robaudy, Cannes

SOCIÉTÉ AGRICOLE ET IMMOBILIÈRE FRANCO-AFRICAINE (ENFIDA)
(*L'Information financière, économique et politique*, 15 juin 1950)

Les bénéfices bruts de l'exercice clos le 31 décembre 1949 s'élèvent à 28.390.531 fr. Après des amortissements d'un montant de 16.366.268 fr. et après paiement des charges diverses, il reste un solde bénéficiaire de 9.777.530 fr. Après extinction des pertes antérieures s'élevant à 9 millions 578.310 fr., il reste un solde à nouveau de 199.219 fr. Il ne sera, bien entendu, pas proposé de dividende.

(*Marché coloniaux*, 22 juillet 1950)

Reprise de l'élevage bovins sur très grande échelle.

SOCIÉTÉ AGRICOLE ET IMMOBILIÈRE FRANCO-AFRICAINE (ENFIDA)
(*L'Information financière, économique et politique*, 3 avril 1951)

Le rapport du conseil à l'assemblée ordinaire tenue à Marseille dit que la campagne oléicole de 1949-1950 a été favorisée par les conditions atmosphériques et que la récolte des olives, très abondante, a porté la production d'huile de la société à un chiffre record. Cette production s'est, en effet, élevée à un total d'un million de kg, dont 825.000 kg environ d'huiles extra, 60.000 kg de lampantes et 115000 kg d'huiles de grignons.

Malgré des cours assez faibles au début de la campagne, cours qui se sont améliorés par la suite, en fin d'année surtout, l'échelonnement des ventes a permis à la société de réaliser un bénéfice substantiel, résultat qui est d'excellent augure pour la branche oléicole.

Le rapport ajoute que des résultats plus substantiels et plus réguliers qu'ils ne l'ont été jusqu'ici pourraient être obtenus dans l'avenir.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1950 (voir *L'Information* du 22 mars) et voté les dividendes bruts prévus de 17 fr. 50 par action de capital, de 12 fr. 50 par action de jouissance et de 562 fr. 50 par part de fondateur.

SOCIÉTÉ AGRICOLE ET IMMOBILIÈRE FRANCO-AFRICAINE « ENFIDA »
(*L'Information financière, économique et politique*, 3 juillet 1952)

Le président a indiqué à l'assemblée générale que les recettes de 1952 se présentent d'ores et déjà en excédent et que l'exercice se présente sous des auspices favorables.

Les comptes de 1951, approuvés par l'assemblée, se soldent par une perte de 9.480.816 fr. ramenée à 8.658.871 fr. par application du solde créditeur antérieur.

Dans son rapport, le conseil indique que l'exercice 1951 a débuté avec un bien lourd handicap qui se trouvait au départ privé de sa source la plus importante de profits : l'huile d'olive en raison de la floraison insignifiante dans les oliveraies. En outre, la sécheresse affecta les récoltes de céréales. Ce n'est que dans la région du Menzel où avaient été amorcés des travaux d'aménagement du point de vue hydraulique qu'il fut

possible de récolter la contrevaieur d'une bonne partie de l'ensemble des semences utilisées à l'automne 1950.

Cette situation exceptionnellement défavorable a cependant permis de constater que dans les zones où avait pu être faite, quoique dans des conditions encore imparfaites, une certaine irrigation, la récolte avait été largement rémunératrice. Les travaux d'irrigation qui, en 1950, portaient sur 95 hectares atteignaient en février 1951, 220 hectares et la société pouvait escompter, dès ce moment-là, que... la production de ces zones irriguées pouvait compenser dans une assez large mesure les déficiences constatées par ailleurs. En effet, la production d'huile de l'hiver 1951-1952 55 % a atteint 560.000 kg, dont 55 % en provenance des seules zones irriguées.

L'exercice 1951 a apporté des résultats plus favorables en ce qui concerne l'élevage. L'effectif des brebis a triplé et la quasi-totalité du lait est destinée à la production fromagère locale.

SOCIÉTÉ AGRICOLE ET IMMOBILIÈRE FRANCO-AFRICAINNE
(*L'Information financière, économique et politique*, 30 avril 1953)

Le rapport du conseil, présenté à l'assemblée ordinaire, souligne que, grâce à l'excellent travail exécuté en 1951 et 1952, la récolte 1952-1953 d'olives dépassera légèrement celle de l'année précédente (580 contre 560 tonnes).

La société sera ainsi la seule parmi les principaux producteurs tunisiens à avoir cette année une récolte supérieure à celle de l'an dernier, la seconde en importance depuis la création de la Société. Ce résultat satisfaisant, compte tenu de l'extrême sécheresse, est dû à la production élevée enregistrée sur les 300 hectares d'oliviers soumis à l'irrigation et qui, bien que représentant le cinquième des superficies en oliviers, ont produit 48 % de la récolte totale.

En 1952, le prix des huiles a été rémunérateur. La société a, en outre, bénéficié de surprimes intéressantes eu égard à la qualité de ses produits. La production des céréales dans les zones non irriguées a été moyenne. Par contre, dans les zones de l'exploitation de Menzel où elle avait réalisé d'importants travaux d'étalement de crues d'oueds, la société a pu, avec de très faibles frais, obtenir des récoltes exceptionnelles pour cette région. L'exploitation céréalière a été, elle aussi, largement bénéficiaire.

Encouragée par un stock exceptionnel de fourrage, la Société a porté son effectif ovin, à fin décembre, à 7.000 têtes.

En ce qui concerne la question des locations de terres, la Société a été amenée à reconsidérer les taux des loyers consentis à la population rurale de l'Enfida. Les augmentations appliquées n'ont cependant pas permis de rajuster les locations dans une proportion équivalente aux prix fixés antérieurement à la dernière guerre.

La société a poursuivi ses travaux d'investissements en complétant et perfectionnant les aménagements hydrauliques dans les olivettes, portant ainsi le total des superficies irriguées à 300 hectares.

Quant au projet de la cession de terres au gouvernement en vue du recasement de la population de l'Enfida, les pourparlers bien engagés en 1951 n'ont pu encore aboutir. Néanmoins, le contact en vue de leur réalisation, que la société souhaite prochaine, est maintenu.

SOCIÉTÉ AGRICOLE ET IMMOBILIÈRE FRANCO-AFRICAINNE
(*L'Information financière, économique et politique*, 1^{er} décembre 1953)

Dans un but d'unification, la société se propose de convertir les parts de fondateur en actions, attribuées gratuitement contre annulation de ces parts et augmentation du capital social par incorporation de réserves.

Elle a décidé en conséquence de convoquer ses actionnaires en assemblée extraordinaire le 22 décembre prochain pour en délibérer et approuver s'il y a lieu des modifications aux statuts.

Le même jour, une assemblée spéciale des porteurs d'actions de jouissance aura à approuver, le cas échéant, ces décisions sur lesquelles aura également à délibérer, à l'issue des précédentes, une assemblée générale des porteurs de parts de fondateur.

En outre, l'assemblée extraordinaire des actionnaires et celle des porteurs de parts de fondateur seront appelées à donner au conseil d'administration l'autorisation d'augmenter le capital pour le porter à 200 millions de francs, en une ou plusieurs fois, aux époques et conditions qu'il avisera, par émission d'actions au pair ou avec prime.

SOCIÉTÉ AGRICOLE ET IMMOBILIÈRE FRANCO-AFRICAIN
(*L'Information financière, économique et politique*, 17 décembre 1953)

Le problème du recasement, vieux de plus de trente ans, vient enfin d'être résolu d'une manière satisfaisante, tant pour la société que pour les populations intéressées.

Malgré une très forte opposition de la direction locale des finances, la société a pu faire porter de 250 millions à 380 millions, ce qui représente un prix équitable, le montant du prix d'achat de 31.000 hectares cédés à l'État en vue du recasement des populations rurales de l'Enfida.

Cette opération présentera le double avantage de supprimer pour la société une source permanente de difficultés avec les populations et lui permettra en outre de procéder au regroupement impossible jusqu'à présent des terres à exploiter.

Cette opération entraînera au profit de la société la libération de 8.000 hectares environ. opération qui sera grandement facilitée grâce aux moyens financiers accrus dont la société disposera à la suite de cette cession de terres.

TUNIS
ENFIDA
(*L'Information financière, économique et politique*, 9 janvier 1954)

Le Conseil des ministres de Tunisie a approuvé, lors de sa dernière réunion, le contrat intervenu entre l'État tunisien et la Société FrancoAfricaine pour l'achat, au prix de 380 millions de francs, de la partie du domaine de l'Enfida (30.927 hectares) nécessaire au recasement des populations vivant sur ce domaine.

UNE GÉNÉROSITÉ QUI RAPPORTE
(*Esprit*, mars 1954)

[416] « Le vieux problème des terres de l'Enfida est définitivement réglé », annonce triomphalement *la Dépêche Tunisienne* du 12 décembre 1953. Qu'est-ce que le Domaine de l'Enfida ?

120.000 hectares à l'origine, terres de parcours volées à la tribu des Ouled Saïd par le Bey, données par celui-ci au général Khereddine en 1874 — avant l'occupation française Les riches sont facilement généreux avec les biens des pauvres...

Les sociétés capitalistes françaises, anglaises et italiennes se servaient de la soif d'argent des couches possédantes de la société tunisienne décadente pour se ruer au pillage du pays, et chaque gouvernement appuyait « ses » capitalistes au nom des intérêts supérieurs de la civilisation !

Khereddine vendit le domaine à la « Société marseillaise de crédit », banque française soutenue par le gouvernement français.

Voilà la Société marseillaise de crédit maîtresse de la terre des Ouled Saïd, gérant le domaine par l'intermédiaire de la Société Franco-Africaine qu'elle crée en 1881 Que va-t-elle en faire ?

En dehors d'un domaine restreint de 18.000 hectares organisé en exploitation capitaliste moderne, elle perpétue l'ancien mode d'exploitation du sol, louant chaque année des lopins au plus offrant : les tenanciers n'ont aucune garantie de profiter de leurs travaux d'une année sur l'autre. Le rôle modernisateur de la Société se borne à drainer vers les caisses capitalistes le peu de richesse que les tenanciers parcellaires pouvaient créer avec des moyens archaïques.

L'introduction et la mainmise des grosses entreprises et des banques impérialistes sur le pays n'a pas abouti à une amélioration du sort des petits travailleurs. Au contraire, cette mainmise et les nouvelles exigences du marché qui en ont découlé ont par comparaison empiré leur situation. Devant les riches cent fois plus riches les pauvres ont été plus pauvres, et [417] ils ont continué à égratigner le sol avec des araires d'oliviers à côté des charrues polysocs des nouveaux seigneurs.

Ce « règlement définitif » n'est pas le premier règlement du problème. La *Dépêche Tunisienne* nous apprend que « plusieurs milliers d'hectares avaient été cédés à l'État tunisien entre 1926 et 1936. en vue de les répartir en lots de colonisation ».

À qui le marché a-t-il profité ? Pas aux paysans exploitants dont les terres ont été vendues. Pas au peuple tunisien qui les a payées par les impôts. L'État tunisien, acheteur OFFICIEL, n'a en fait été qu'un intermédiaire au service des colons, à qui 72.000 hectares furent ainsi attribués si les chiffres de la *Dépêche Tunisienne* sont exacts.

Pourquoi la Société se débarrasse-t-elle aujourd'hui de 31.000 hectares ?

La *Dépêche Tunisienne* l'avoue en toute innocence : la vente eu lieu de façon à « réduire un peu plus cette immense propriété pour pouvoir moins difficilement la cultiver et avoir des moyens financiers accrus pour mener à bien cette tâche avec chances de succès ».

Ces 31.000 hectares représentent des terres dispersées peu rentables par suite du bas niveau technique des petits fellahs. C'est leur seul moyen de vivre que, très généreusement, la Société vend à l'État. Est-ce pour en faire de nouveaux lots de colonisation ?

M. de Cazalet, président de la société, n'a pas craint de signaler « le sacrifice énorme » consenti par celle-ci. Paysans et ouvriers savent à quoi s'en tenir sur les « sacrifices consentis » par les capitalistes : ces 31.000 hectares qui, selon le propre aveu de la *Dépêche tunisienne*, ne rapportaient pas suffisamment à la Société et étaient plutôt une entrave à son développement, sont « donnés »... pour 380.000.000 de francs. Et si le règlement a tant tardé, c'est qu'il fallait arriver à « un accord entre vendeur et acheteur » et il aura fallu « près de vingt ans de pourparlers » pour que l'État tunisien se résigne à racheter au prix fort les terres dont la Société veut se débarrasser...

Qui paiera ces terres ?

Sur les 380 millions, 250 ont été prêtés par le Fonds de Modernisation et d'Équipement. Ainsi, officiellement, les crédits qui devraient servir à moderniser et à équiper le pays servent à indemniser une grosse société en récompense des profits

qu'elle a extorqués aux petits paysans depuis 1881. Le restant, 130 millions, reste à la charge de l'État tunisien. Mais ce sont les impôts indirects qui constituent le plus clair des revenus de celui-ci : le Peuple tunisien tout entier, y compris les tenanciers expropriés, contribueront ainsi à payer à la Société le prix des terres qui leur ont été volées.

Si le problème est « réglé » pour ces messieurs, il ne l'est pas pour les paysans, Le marché est fait — mais « la répartition des terres entre les bénéficiaires par les soins du gouvernement ne pourra intervenir avant quelque temps ». C'est l'aveu explicite [418] que les exploitants actuels ne seront pas les bénéficiaires de l'opération (ce dont on se doutait), sans quoi il aurait suffi de décréter que chaque tenancier était propriétaire de sa terre. Le gouvernement entend donc procéder à une répartition différente de celle qui existe actuellement. Mettra-t-il les lots en vente pour faire payer une troisième fois aux paysans le droit de tout juste ne pas mourir de faim et favoriser le développement de la propriété foncière tunisienne qui est en train de prendre la relève des colons avec la même politique ?

SOCIÉTÉ AGRICOLE ET IMMOBILIÈRE FRANCO-AFRICAINE
ENFIDA

(*L'Information financière, économique et politique*, 2 mai 1954)

Le rapport du conseil, présenté à l'assemblée du 27 avril, indique que la récolte d'huile d'olive pour la campagne 1952-1953 a été, ainsi que prévu, élevée. Cette campagne s'est classée la deuxième en importance, mais sera dépassée largement par celle de 1953-1954.

Une pluviométrie favorable en 1952, des orages précoces en août 1953 et un automne pluvieux ont amélioré l'état des plantations qui, en décembre dernier, promettaient une récolte abondante. Cette récolte n'a intéressé que partiellement l'exercice sous revue.

Le rapport précise que ce sont surtout les oliviers irrigués qui ont permis, en fournissant 45 % de la récolte, de réaliser une forte production, alors que celle de la Tunisie a été médiocre.

L'hiver 1952-1953, très sec, a affecté le rendement des céréales. Toutefois, les pluies de l'automne dernier ont incité la société à semer pour 1953-1954 de grandes superficies de blé tendre. L'élevage a souffert de la sécheresse en fin 1952 et début 1953. Cependant, les réserves fourragères ont permis d'éviter la mortalité qui a ravagé le Centre tunisien. Cette branche de l'exploitation a également bénéficié des pluies abondantes de l'automne dernier qui ont permis un bon agnelage et une bonne production de lait chez les brebis laitières.

Le rapport signale que la société a cédé, en décembre 1953, au gouvernement tunisien, 30.927 hectares de terres. Cette vente, réalisée au prix de 380 millions, clôtura les discussions qui duraient depuis de nombreuses années.

Une première avance de 200 millions a été consentie par le gouvernement tunisien en décembre 1953, somme qui figure au bilan dans les comptes d'ordre.

Une deuxième avance de 150 millions a été accordée dans les mêmes conditions en mars dernier.

Parallèlement à ses activités d'exploitation, la société a poursuivi des travaux d'investissements.

Une importante aspergerie a été réalisée dans l'espoir d'ajouter par cette nouvelle activité un élément de stabilité supplémentaire.

L'aménagement des plaines à l'irrigation de la ferme de Menzel a été poursuivi. Les exploitations ont été agrandies de 500 hectares.

SOCIÉTÉ AGRICOLE ET IMMOBILIÈRE FRANCO-AFRICAINE
ENFIDA
(*L'Information financière, économique et politique, 7 juin 1955*)

L'assemblée ordinaire du 2 juin a voté toutes les résolutions à l'unanimité. Les bénéfices de l'exercice, après toutes charges sociales et affectation d'une somme de 27.432.527 fr. aux amortissements, se sont élevées à 45.307.055 fr. Le dividende a été fixé à 1.500 fr. brut, soit net 1.230 fr. par action de capital et à 1.375 fr. brut, soit net 1.127 fr. par action de jouissance. Ce dividende sera mis en paiement à partir du 15 juin.

Le rapport du conseil, présenté à l'assemblée du 2 juin, rappelle que le précédent rapport indiquait qu'en 1953-54, la société avait traité la plus grosse récolte d'olives produites par les plantations.

En effet, la récolte record de 1949-1950 avait été dépassée de 10 %. Cette dernière fut suivie d'une récolte 1950-1951 absolument nulle. La récolte de 1954-1955 se révèle, avec un total de production de 800 tonnes, la 3^e des annales de la société, ce qui démontre le résultat favorable obtenu par la mise à l'irrigation, dès 1950, de 300 hectares qui ont produit 45 % du total de la récolte. Ces 300 hectares représentent le 1/8 des superficies et le 1/6 des arbres.

La mécanisation totale des exploitations a conduit à une meilleure culture et a favorisé les jeunes plantations.

Les résultats exceptionnellement encourageants dans la production des huiles ont néanmoins été contrariés par l'évolution des cours dont la moyenne en 1954 par rapport à 1953 a enregistré une chute de 32 %, les prix moyens tombant de 1.229 francs à 169 francs.

En ce qui concerne les céréales, les semailles portant sur 3.100 hectares ont été effectuées. Malgré les alternances de pluie et de sécheresse, la récolte a été de près de 35.000 quintaux, chiffre jamais réalisé par la société. Une organisation de moissons-battages a permis de réduire sensiblement les frais d'exploitation et d'aboutir à une meilleure rentabilité.

À la suite de la vente à l'État de 31.000 hectares, la société aurait dû tout naturellement supprimer la majeure partie des locations de terres mais, à la demande de l'État, la reconduction provisoire de ces locations consenties à une catégorie de locataires résidant à l'extérieur du domaine a été acceptée par la société sur les terres restant sa propriété.

La société continue, par une politique d'investissements, en ce qui concerne l'hydraulique, à apporter des améliorations substantielles.

En ce qui concerne la vente des terres à l'État, l'acte de cession officiel sera passé dès que les opérations de bornage seront terminées.

À la suite de cette vente, le parc des tracteurs a été rénové et standardisé, ce qui permettra une réduction sensible des frais d'entretien.

L'aménagement des plaines à l'irrigation à Menzel a été poursuivi.

Sur les terres antérieurement confiées aux locataires, 3.000 hectares ont été récupérés par la Société en vue de leur mise en exploitation directe. Sur le plan social, et avec le concours du ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, 18 nouveaux logements ont été construits, portant ainsi à 63 le nombre d'habitations neuves mises à la disposition du personnel.

SOCIÉTÉ AGRICOLE ET IMMOBILIÈRE FRANCO-AFRICAINE
(ENFIDA)
[Desfossés, 1956-1738]

Siège social : Marseille, rue du Paradis, 77 [= Marseillaise de Crédit]
 Cazalet (Édouard de), 194 (v.-pdt Marseillaise de crédit), 282 (Immob. marseill.), 1738 (pdg Enfida).
 Montamat (Paul)[^x-₀₀], 1236 (Grds trav. d'électrif. et de canalisation), 1738 (v.-pdt Enfida).
 Aubert (P.)[⁰-₀₀], 1074 (Construc. méca. de Vierzon), 1738 (Enfida).
 Cazalet (Georges-Éd. de)[fils du précédent], 451 (Navigation mixte), 1738 (Enfida).
 Dame (R.)[⁰-₀], 1738 (Enfida).
 Fermaud (Édouard)[1901-1986][Fils d'Amélie Cazalet, sœur d'Édouard, de la Société marseillaise de crédit. Marié à Yvonne Krüger. Marchand de vins et boissons diverses : Parlier et Krüger, puis Parlier et Fermaud, Alger et Casablanca, 1738 (Enfida).
 Herisson (André), 194 (pdg Marseillaise de crédit), 1722 (Cie Gale Maroc), 1738 (Enfida), 1988 (Raffinerie de sucre de St-Louis).
 Le Cesne (Robert)[^x-](fils de Paul), 1738 (Enfida).
 Mitaranga (Th.)[⁰-₀₀][Bq Zarifi], 1240 (Fulmen), 1738 (Enfida).
 Saadallah (Mohamed), 1738 (Enfida).
 Zarifi (Georges-Michel)* [^x-_x](ép. Léa Zarifi), 194 (Marseillaise de crédit), 1409 (Raff. soufre réunies), 1738 (Enfida), 1874 (Buloh Kasap rubber plant.).

Pastorelli (J.), 1739 (secr. gén. Enfida).

Tousche (Ch.), 1739 (comm. cptes Enfida).

Follo (L.), 1739 (comm. cptes Enfida).

CAPITAL : 66.500.000 de fr., divisé en 26.600 actions de 2.500 fr. Regroupement des actions de 100 fr. au [...] 2.500 fr, à partir du 4 février 1952. Porté en 1954 de 54 millions à 66.500.000 fr. par création de 5.000 actions de 2.500 fr. attribuées aux porteurs de parts (5 actions pour 3 parts) en échange et annulation de leurs titres.

en milliers de fr.	Bénéfice nets	Dividende total
1941	495	450
1942	486	486
1943	577	540
1944	43	—
1945	- 2.602	—
1946	37	—
1947	4.126	2.507
1948	- 15.580	—
1949	9.777	—
1950	13.293	11.995
1951	- 9.481	—
1952	43.961	23.346
1953	27.537	28.800
1954	45.307	43.814

MARSEILLE

Société agricole et immobilière franco-africaine (Enfida)
(*L'Information financière, économique et politique*, 4 juillet 1956)

MARSEILLE. — Dans son rapport présenté à l'assemblée du 26 juin, le président indique que l'année 1955, vue sous l'angle général, a été une des plus mauvaises qui se retrouvent inévitablement dans la région de l'ENFIDA au cours d'un cycle décennal. La sécheresse de fin 1954 et commencement 1955, encore aggravée au cours de l'hiver 1954-1955 d'une température exceptionnellement clémente, a eu un effet défavorable sur l'année agricole.

Des nuages de sauterelles ont créé de sérieuses préoccupations et dans un premier stade, la société a été débordée par le problème. Fort heureusement, les dégâts ont été minimes. Par la suite, les pontes ont eu lieu partout et les criquets ont envahi sur des milliers d'hectares toutes les exploitations d'oliviers. L'organisation de lutte mise au point avec le généreux concours du gouvernement tunisien a permis d'enrayer le fléau.

L'année agricole devait cependant reprendre, à partir d'août, une physionomie moins sévère ; des pluies abondantes devaient faire renaître l'espoir d'une période favorable.

Passant en revue les différentes activités de la société, le rapport indique qu'en ce qui concerne les oliviers, la récolte en 1954-1955 a été importante. La précédente également et les cours étant au plus bas, la société a reporté sur 1955 un stock d'environ 160 tonnes qui a bénéficié du raffermissement des prix.

Les pluies abondantes des quatre derniers mois de 1955 permettent de présager des conditions meilleures en 1956.

L'élevage a supporté dans de meilleures conditions l'année de sécheresse. La sélection du bétail a été améliorée et des résultats financiers nettement meilleurs ont été enregistrés.

La première récolte d'asperges a eu lieu au début de 1955. Dans l'ensemble, de réelles satisfactions ont été enregistrées. d'une part, par l'application de la main-d'œuvre et, d'autre part, par l'excellent accueil réservé à cette production sur les marchés d'Angleterre, d'Allemagne, de France et de Suisse.

En ce qui concerne les céréales, l'automne 1954 ayant été très sec, les semailles ont été limitées à 1.200 hectares environ.

Par contre, en raison des pluies abondantes de l'automne et hiver 1955-1956, 4.000 hectares ont été ensemencés. Le 1/5 de ces terres a bénéficié de submersion par les eaux des crues, ce qui laisse l'espoir d'une belle récolte.

Les efforts d'investissements se sont poursuivis en 1955. Les aménagements hydrauliques de la plaine de Menzel ont porté sur 100 hectares et 400 hectares à vocation arboricole ont été défrichés.

Divers matériels complétant le parc existant ont été acquis.

Sur le plan social, la société a apporté son aide au personnel ouvrier pour faciliter son accession à la propriété de logement.

MARSEILLE

Société agricole et immobilière franco-africaine (Enfida)
(*L'Information financière, économique et politique*, 7 juillet 1956)

À l'issue de l'assemblée du 26 juin (voir « L'Information » du 4 juillet), M. Édouard de Cazalet, président-directeur général, a donné un aperçu de la situation générale de la société.

Il ressort de cet exposé que le gouvernement tunisien a tenu à reprendre fermement en main l'autorité administrative et qu'il règne actuellement, de ce fait, en ce qui concerne l'ENFIDA notamment, un ordre parfait.

Parlant plus spécialement de la société, le président indique que celle-ci a orienté son activité en se basant sur le fait qu'un problème doit dominer tous les autres, celui de l'accroissement nécessaire de l'emploi, compte tenu de l'existence d'une masse considérable de gens sans ressources, sans travail et sans qualification professionnelle. Cette attitude libérale et le souci constant d'améliorer le standard de vie des travailleurs ont créé entre la direction et le personnel ouvrier, aussi bien qu'avec les organisations syndicales un climat de confiance réciproque, que le président tient à mettre en évidence.

Sur le plan du logement, le président signale qu'une soixantaine de maisons ouvrières ont déjà été construites. C'est, d'ailleurs, un exemple à peu près unique en Tunisie. La société s'attachera à poursuivre ce programme sur une échelle qu'elle souhaite beaucoup plus vaste.

Sous l'angle agricole, la société ne s'est jamais trouvée dans une situation plus favorable. Sur la base des prix actuellement fixés pour le blé et des 40.000 quintaux qu'on espère obtenir, la société devrait réaliser non seulement la plus importante de ses récoltes, mais une des plus profitables.

MARSEILLE

Société agricole et immobilière franco-africaine (Enfida)
(*L'Information financière, économique et politique*, 27 juin 1957)

L'assemblée ordinaire a approuvé les comptes de l'exercice 1956 ainsi que l'imputation sur les bénéfices de 1956 d'une somme de 31 millions 102.542 fr. pour constituer un compte spécial « fonds d'investissements », conformément au décret du 31 mars 1956 en vue de bénéficier de la ristourne de 6 % sur le droit de patente grevant les bénéfices des sociétés dont l'activité s'exerce en territoire tunisien.

Elle a fixé le dividende à 1.000 fr. brut par action de capital de 2.500 fr. et à 875 fr. brut par action de jouissance. Ces dividendes seront mis en paiement sous déduction des impôts et contre remise du coupon n° 5, à partir du 5 juillet 1957 à la Société Marseillaise de Crédit à Marseille et dans toutes ses agences.

Toutes les résolutions ont été votées à l'unanimité.

Société agricole et immobilière franco-africaine (Enfida)
(*L'Information financière, économique et politique*, 6 juillet 1957)

L'exercice 1956 a été le meilleur que le conseil ait pu présenter à ce jour, indique le rapport présenté à l'assemblée ordinaire du 25 juin.

Ces résultats sont dus en partie à une bonne conjoncture climatique, mais surtout, aux investissements pratiqués depuis 1950.

Passant en revue les différentes activités de l'exploitation par ordre d'importance le rapport indique que pour les céréales, de fortes pluies en janvier avaient incité à des semailles tardives sur une parcelle supplémentaire de 500 ha portant ainsi à 3.844. ha le total des terrains ensemencés, superficie jamais atteinte.

Mais par la suite, les possibilités de récolte ont été réduites par l'absence de pluies et par des gelées tardives. Le sirocco a également contrarié les prévisions à l'origine optimistes.

Néanmoins, la récolte s'est élevée au chiffre jamais atteint de 41.600 quintaux. Cette branche, largement bénéficiaire a contribué aux excellents résultats de 1956.

En ce qui concerne les oliviers, les estimations laissaient entrevoir une bonne année moyenne, les plantations irriguées ayant donné une des récoltes les plus spectaculaires.

Malheureusement, deux fléaux principaux, la mouche de l'olive et les étourneaux, ont affecté la production totale qui a été la plus mauvaise depuis 1950.

Néanmoins, le affermissement des cours a permis de compenser dans une large mesure les pertes en quantité ; mais en définitive, la branche oléicole n'aura pas eu cette année la prééminence habituelle.

Dans la branche élevage, l'exploitation des troupeaux ovins, tant laitiers que barbarins, a été prospère du fait de l'abondance des pâturages.

La production laitière et lainière écoulée à des prix satisfaisants et les agneaux se sont vendus à des prix rémunérateurs. Dans l'ensemble, les résultats apparaissent nettement plus élevés qu'en 1955.

En ce qui concerne les asperges, cette branche de l'exploitation n'a pas encore pu être bénéficiaire malgré la récolte importante, du fait qu'environ 70 % seulement des superficies se trouvent en production.

Les exportations acheminées presque exclusivement par air sur toutes les places importantes de l'Europe de l'Ouest se sont écoulées sans difficulté et les prix ont été en général élevés. La branche location des terres, d'ailleurs appelée à disparaître, a laissé quelques recettes. La société a repris en exploitation directe d'importantes superficies antérieurement en location ou en métayage.

Au cours de l'année 1956, les investissements ont été poursuivis.

Dans les plaines de Menzel, la finition de certains terrassements a été possible à l'issue des moissons et avant les submersions d'automne.

Des défrichements complémentaires ont été réalisés sur 800 hectares nouvellement mis en exploitation.

Un ancien canal a été réaménagé sur plus de 3 kilomètres, avec une voie d'eau de 25 mètres de large.

Différents matériels agricoles ont été achetés.

Mais l'effort principal a porté au cours de cet exercice sur la réalisation définitive d'une installation de traitement continu des olives dans la nouvelle huilerie.

Avec le concours de la Société Westfalia spécialiste mondial des problèmes de centrifugation, des expériences systématiques et suivies ont été entreprises et ont abouti à la réalisation d'une technique de travail révolutionnaire qui a fait l'objet d'un dépôt de brevet par la société.

Par la conception de sa technique et la réalisation matérielle des installations, l'usine se trouve être la plus perfectionnée du monde oléicole.

Sur le plan social la société a poursuivi l'aide à certaines formes de constructions individuelles et facilité aux ouvriers certaines acquisitions utilitaires.

L'institution d'un régime d'allocations familiales pour le personnel ouvrier permanent a été envisagée. Aucune institution légale en la matière applicable à l'agriculture n'existe encore en Tunisie.

Société agricole et immobilière franco-africaine (Enfida)
(*L'Information financière, économique et politique*, 26 juin 1958, p. 6, col. 6)

L'assemblée ordinaire du 24 juin a adopté à l'unanimité la seule résolution présentée.

Le bilan au 31 décembre 1957 se totalise par 979.944.924 francs et le compte profits et pertes s'établit à 1.008.330 francs, après affectation de 36.605.481 francs aux amortissements.

Aucun dividende n'a été proposé. Le résultat bénéficiaire de 1957 a été ajouté au report antérieur qui s'élève ainsi à 25.034.805 francs.

Société agricole et immobilière franco-africaine (Enfida)
(*L'Information financière, économique et politique*, 28 juin 1958)

L'assemblée ordinaire du 24 juin dont nous avons rendu compte dans « L'Information » du 26 juin, s'est tenue sous la présidence de M. Edouard de Cazalet.

L'ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

Dans son allocution, M. Édouard de Cazalet, président du conseil d'administration, a fait le point en ce qui concerne les perspectives de l'exercice en cours :

« Cette année, la récolte de céréales s'annonce meilleure que celle de l'an dernier. Nous espérons atteindre environ 33.000 quintaux, contre 31.000 l'an dernier et ce, en raison d'un meilleur rendement à l'hectare.

La récolte d'asperges a été beaucoup plus importante et les prix de vente supérieurs à ceux de l'an passé, ce qui nous permet d'espérer un bon résultat pour l'exercice en cours.

La nouvelle fromagerie, dont nous avons fait insérer quelques vues dans le rapport qui vous sera adressé prochainement, nous permettra d'améliorer, d'une manière satisfaisante, le rendement de notre élevage.

Quant aux oliviers, qui restent, comme nous le savez, notre activité principale, leur production s'annonce, cette année, largement supérieure à celle de l'année dernière. Nous espérons que rien ne viendra contrarier cette perspective encourageante.

Mais le point noir réside toujours dans le faible cours des huiles. À l'heure actuelle, les qualités extra ne cotent que 205 à 210 fr. le kg.

Si, en 1957, nous n'avons, en somme, réalisé aucun bénéfice, ce sont les bas prix de l'huile qui en sont uniquement la cause. En effet, nous avons eu, en 1956-1957, une récolte de 829.000 kg. Mais, en 1957, le prix moyen des huiles est tombé à 240 fr. le kg, alors qu'il avait atteint en 1956 le prix plafond de 400 fr- Or, si en 1957, nous avons seulement pu réaliser notre production au cours moyen de 300 fr. le kg — ce qui n'a rien d'excessif pour des huiles d'aussi haute qualité que les nôtres —, nous aurions réalisé un bénéfice supplémentaire de 52 millions, qui aurait largement permis la mise en distribution d'un dividende confortable.

Pour remédier, en partie tout au moins, à ces amples fluctuations des cours, nous avons entrepris, au début de cette année, de toucher directement, et aux moindres frais, une clientèle disposée à mieux payer nos huiles, dont la réputation n'est plus à faire.

Me plaçant maintenant sur un plan plus général, je vous dirai qu'en dépit de certaines difficultés de main-d'œuvre consécutives au départ d'un assez grand nombre de nos agents européens, en 1956, notre exploitation se présente normalement.

Quant à nos relations avec la population et les autorités locales, elles sont toujours des plus normales. Cependant, nous avons toujours à déplorer certaines voies de fait, telles que vols de récoltes dans nos joliettes ou dans nos zones céréalières, délits de pacage qui, dans l'ensemble, représentent pour nous, au cours d'une année, une perte qui peut se situer entre 10 et 20 millions. Il serait souhaitable que les pouvoirs publics

fassent un effort tout particulier pour que ces pratiques, préjudiciables au bon renom de la Tunisie, prennent rapidement fin.

Cela dit, je conclurai ce rapide aperçu de l'exercice en cours, en vous disant que malgré les difficultés présentes et compte tenu des éléments favorables que je viens de vous énumérer, l'exercice 1958 me paraît devoir être sensiblement meilleur que le précédent et c'est sur ce vœu et sur celui de voir renaître et s'épanouir une collaboration franco-tunisienne confiante pour le plus grand bien de tous, que je vous donne rendez-vous à l'année prochaine. »

LE RAPPORT DU CONSEIL

Le rapport du conseil indique que l'année climatique 1957, très irrégulière, n'a pas permis à la céréaliculture de tirer tous les profits escomptés.

OLIVES

Passant en revue les différentes activités de la société, le rapport souligne que la récolte d'olives 1956-1957 a été l'une des plus importantes enregistrées par la société, mais que les fruits n'étaient que de faible teneur ; de ce fait le rendement a été inférieur à la normale.

Pour sa première campagne de fabrication, le nouveau matériel d'extraction continue « Westphalia-Enfida » a donné entière satisfaction.

828 tonnes d'huile dont 807 d'huile extra ont été produites — les zones d'irrigation ont participé pour 250 tonnes ce qui représente leur production moyenne annuelle.

Cette branche d'exploitation n'a cependant pas donné de résultats positifs pour plusieurs raisons.

En premier, la baisse des huiles sur le marché mondial dont la moyenne est tombée en 1957 à 216 francs le kg contre 372 francs en 1956.

Le régime de péréquation institué par le gouvernement tunisien en vue de l'établissement d'un stock régulateur a obligé les exportateurs à livrer à l'État 30 % des tonnages exportés à des prix inférieurs à ceux du marché mondial, ce qui a provoqué une baisse intérieure des cours.

De plus, la production totale des huiles en Tunisie ayant été moyenne, l'État a exigé par la suite la reprise par les exportateurs du stock régulateur à des prix supérieurs à ceux du marché mondial, ce qui a entraîné une nouvelle baisse.

Par ailleurs, le gouvernement a complété la constitution des stocks durant les six premiers mois de 1957 par des achats à des cours plus élevés mais en fixant un plafond de 3.000 kg par producteur.

De ce fait, les gros producteurs ont subi une pénalisation, tandis que les petits producteurs se trouvaient avantagés.

La perspective d'une forte récolte en 1958-1959 n'est pas de nature à stimuler les cours. En conséquence, la société se doit de procéder à un examen attentif de tous les aspects de cette production.

CÉRÉALES

En raison des pluies favorables de l'automne, l'ensemble des emblavures a été étendu à 4.750 hectares. La pluviométrie, très irrégulière, a influencé la production, et la cécidomie, ou mouche des céréales, a, en outre, provoqué des dégâts irréparables. Seule, en mai, une pluie utile améliora les semis tardifs.

La récolte totale s'est inscrite pour 31.000 quintaux, mais le rendement moyen de 6 quintaux 9 n'a pas permis de clôturer avec le profit désiré.

ASPERGES

La production a été de 287 tonnes ayant donné 146 tonnes de production nette, commercialisée par 56 tonnes sur le marché local et à l'exportation et 90 tonnes à la conserverie en Tunisie.

Quantités et qualités ont bien répondu aux espoirs, mais la commercialisation a été contrariée par la production d'asperges sous châssis en France, Les prix à l'exportation ont été supérieurs à ceux de 1956, mais les ventes à la conserverie ont été portées à des cours inférieurs au prix de revient.

ÉLEVAGE

L'élevage a laissé des profits intéressants ; l'élevage des brebis laitières a été d'une rentabilité moindre, car une épidémie non identifiée a nécessité l'abattage d'une certaine quantité de brebis ; l'élevage des barbaries a normalement prospéré.

LOCATION DES TERRES

En 1957, quelques recettes ont eu lieu provenant de locations consenties pour la dernière fois et la cession de plusieurs petites plantations d'oliviers a été effectuée.

ACTIVITÉS DIVERSES

Divers investissements nouveaux ont été réalisés. Les aménagements hydrauliques de Menzel ont été complétés et des travaux de défrichage ont été poursuivis sur 600 hectares. La réalisation d'une nouvelle fromagerie a été entreprise. Une organisation de coupe automatique pour asperges a été conçue et réalisée et l'irrigation dans l'aspergière a été perfectionnée. D'assez importants travaux de réfection de bâtiments anciens ont été effectués.

Fin 1957, la société a procédé à une première tentative de production de melons. Cette production primeurs prévue pour le printemps 1958 est susceptible d'apporter des profits nouveaux.

La société a ressenti les effets de l'exode de beaucoup d'Européens de Tunisie.

Des délits de pacage ont affecté l'extension prévue de l'élevage et la Société a eu à pâtir de vols très importants d'olives.

En terminant, le rapport regrette que ce compte rendu comporte un nombre de points plutôt décevants, mais veut espérer que 1958 permettra d'enregistrer une solution plus favorable, malgré les charges qui s'accroissent chaque année.

MARSEILLE

Société agricole et immobilière franco-africaine (Enfida)
(*L'Information financière, économique et politique*, 27 juin 1959)

L'assemblée ordinaire du 24 juin 1959, tenue sous la présidence de M. Édouard de Cazalet, a adopté toutes les résolutions présentées, à l'unanimité.

Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1958 dont le bilan totalise 1.058.478.780 francs contre 979.944.924 francs au 31 décembre 1957.

Le rapport du conseil indique que l'année agricole 1957-1958 a été marquée par une grande irrégularité dans le régime des pluies, ce qui a fâcheusement influencé les différentes activités de la société ; en revanche, la température n'a pas manifesté de caractères anormaux.

Les différentes activités ont été par ordre d'importance :

L'OLÉICULTURE

L'année 1956-1957 ayant été un record, celle de 1957-1958 ne s'est élevée qu'à 460 tonnes d'huile.

En 1958, la floraison des arbres a été abondante mais la nouaison a cependant réservé quelques déboires.

Celle de l'hiver 1958-1959 qui intéresse partiellement l'exercice écoulé, a été assez élevée avec 700 tonnes environ.

Du point de vue commercial, en 1958, les ventes d'huile ont été, comme à l'ordinaire, étalées sur l'année. Mais les prix ont été constamment très faibles du fait des dispositions concernant l'exportation, qui ont été prises au début de l'année 1958. En effet, les exportateurs étaient obligés d'acquiescer, à des prix fixés arbitrairement au-dessus des cours par voie d'autorité, une fraction des quantités exportées prélevées sur les stocks gouvernementaux et ce, proportionnellement aux tonnages exportés. De ce fait, il s'en est suivi une aggravation du prix de revient des stocks libres à la vente.

En août-septembre 1958, l'État tunisien a procédé au blocage des stocks warrantés. Les huiles de la Société se trouvant dans ce cas, il a été impossible de bénéficier de la hausse consécutive à cette décision gouvernementale.

À titre documentaire, en année moyenne et compte tenu des charges actuelles, un prix moyen des huiles se situant à 195 fr. le kg, ne permet pas de parvenir à une exploitation bénéficiaire.

Or, en raison de la très forte récolte tunisienne de l'hiver 1958-1959, les prix des huiles sont tombés, pour la meilleure qualité, aux environs du prix plancher fixé en novembre 1958, à 180 fr. le kg, par le gouvernement.

Signalons cependant, que depuis le début de cette année, les prix se sont assez sensiblement raffermis.

La mise en service dans l'huilerie d'une installation de désamérisation physique des huiles, selon un procédé breveté par la société, a permis de donner à ses huiles vierges une délicatesse de goût dont l'effet a eu une répercussion heureuse sur le prix de vente depuis le début de l'exercice actuel.

LES CÉRÉALES

L'évolution favorable de l'hiver 1957-1958 a encouragé à semer environ 3.580 hectares dont une partie le fut assez tardivement en raison de l'inaccessibilité des terrains fortement détrempés.

Après un assez bon départ, cette catégorie d'activités fut sévèrement handicapée par la sécheresse printanière. Signalons aussi qu'en 1958, les sols ont, comme en 1957, beaucoup souffert des lessivages d'azote consécutifs aux fortes précipitations hivernales.

Dans ces conditions, la branche céréales n'a pas été aussi satisfaisante qu'on l'aurait souhaité.

LES ASPERGES

La récolte de 1958 a été légèrement supérieure à celle de l'année 1957, soit de 152 tonnes nettes commercialisées.

— 100 tonnes ont été exportées ou vendues en frais.

— 52 tonnes sont passées à la conserverie.

La société a été favorisée dans cette activité par une bonne précocité par rapport à la France et les cours sur les divers marchés européens ont été, en général, excellents.

Le compte d'exploitation de cette catégorie d'activité a fait apparaître un léger bénéfice.

Cette culture a permis, encore cette année, d'importantes distributions de salaires, puisque près de 500 femmes ont été, pendant trois mois, occupées dans cette branche d'activité. Sous l'angle social, la société a donc pleinement atteint les buts qu'elle s'était proposée à l'origine.

L'ÉLEVAGE

L'élevage Barbarins a, malgré des soins constants, souffert de strongyloses pulmonaires, qui, malgré les précautions prises, notamment dans la rotation des pacages, ont été remises en cause, du fait de l'incursion de troupeaux malades étrangers au domaine.

800 bêtes ont succombé à la suite de ces infections ou dû être éliminées. Cette section de l'activité a donc été fortement en perte.

Quant aux brebis laitières, elles ont subi une seconde fois l'effet de la maladie inconnue qui les avait déjà affectées en 1957.

Des études de vaccins sont en cours. Toutefois, l'immunisation progressive des troupeaux s'est opérée à cette occasion, et si la production laitière de 1958 a été fortement affectée et certaines pertes par mortalité encore à subir, l'état général s'est nettement amélioré et laisse une bonne impression pour l'avenir.

L'automne 1958 ayant apporté des pluies très tardives, la société a dû faire de très gros efforts d'alimentation en fourrage sec.

Pour toutes ces raisons, l'élevage aura pour la première fois, donné un résultat déficitaire.

*
* * *

Et le rapport conclut avec l'espoir que les conditions d'exploitation iront en s'améliorant au cours de la présente année.

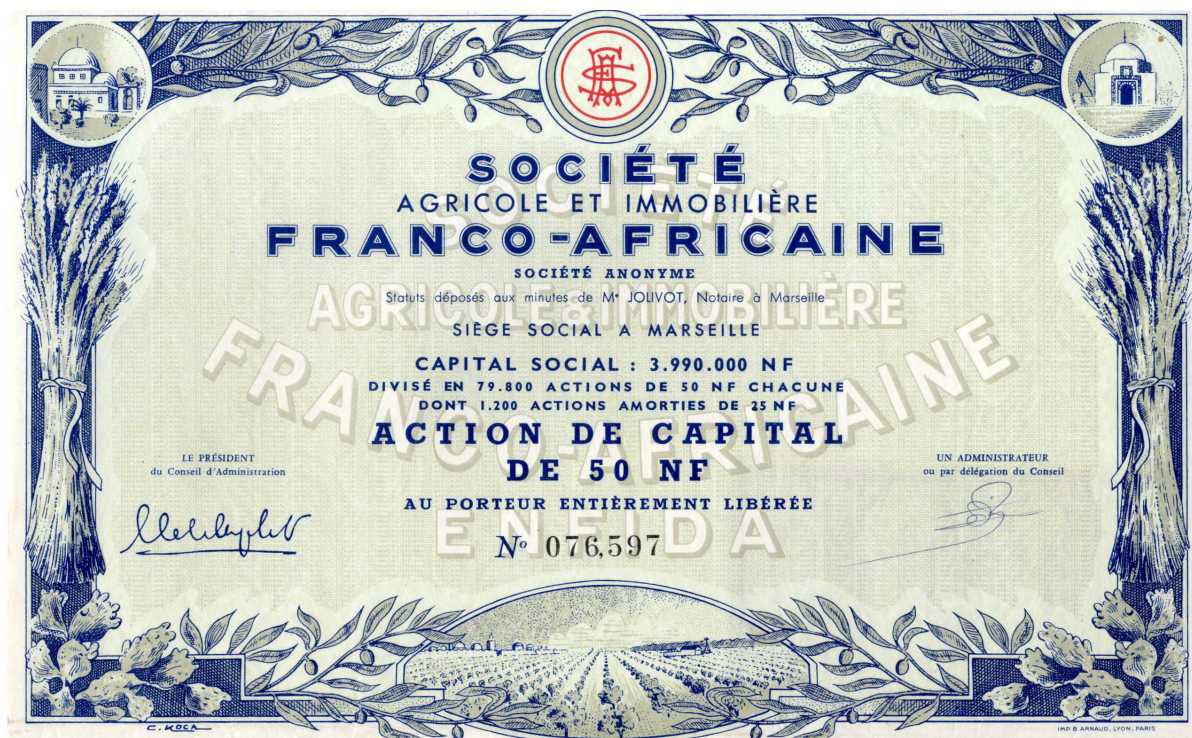
En résumé, le bénéfice d'exploitation du Domaine s'est élevé à 11 millions 502.532, mais après déduction des amortissements et charges du siège social pour un total de 41 millions 400.754 fr., la perte de l'exercice 1958 s'élève à 29.898.222 fr.

Il existe, par contre, un report de bénéfice des exercices antérieurs de 25.034.805 fr., qui est affecté à due concurrence à l'amortissement de la perte de cet exercice.

L'assemblée générale a renouvelé le mandat de M. Édouard de Cazalet comme administrateur.

En outre, elle a ratifié les nominations de MM. Maurice Nallet, Richard Michaud et de M. Costia Zafiropoulo.

1960 (juin) : CAPITAL PORTÉ À 3.990.000 NF.



Coll. Serge Volper

SOCIÉTÉ AGRICOLE ET IMMOBILIÈRE FRANCO-AFRICAINES

Société anonyme

Statuts déposés en l'étude de M^e Jolivot, notaire à Marseille

Siège social à Marseille

Capital social : 3.990.000 NF

divisé en 79.800 actions de 50 NF chacune

dont 1.200 actions amorties de 25 NF

ACTION DE CAPITAL DE 50 NF
AU PORTEUR ENTièrement LIBÉRÉE

Le président du conseil d'administration : Édouard de Cazalet

Un administrateur ou par délégation du conseil d'administration : ?

C. Koga — Imp. B. Arnaud, Lyon-Paris



Coll. Serge Volper

SOCIÉTÉ AGRICOLE ET IMMOBILIÈRE FRANCO-AFRICAIN
Société anonyme
Statuts déposés en l'étude de M^e Jolivot, notaire à Marseille

NOMINAL PORTÉ À 50 MF.
CAPITAL SOCIAL PORTÉ À 3.990.000 NF.
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 29 JUIN 1960
Délibération du conseil d'administration du 25 janvier 1961

Siège social à Marseille
Capital social [1954] : 66.500.000 fr.
divisé en 26.600 actions de 2.500 fr. chacune
dont 1.200 actions de jouissance

ACTION DE CAPITAL
AU PORTEUR ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

Un administrateur ou par délégation du conseil d'administration : Robert K...
Le président du conseil d'administration : Édouard de Cazalet
C. Koga — Imprimerie Robaudy, Cannes

WW 1979 :

CAZALET (Édouard de), banquier. Né le 23 janv. 1913 à Paris. Fils d'Édouard de Cazalet, banquier, et de Mme, née Clémence Herman de Paw. Mar. le 7 mars 1936 à M^{lle} Frédérique Penchinat (1 enf. : Georges-Édouard). Études : Lycée Périer à Marseille,

Lycée Janson-de-Sailly à Paris. Carr. : entré à la [Société marseillaise de crédit ... président de la Société agricole et immobilière franco-africaine \(Enfida*\)](#)(depuis 1945)...

Jean Poncet,
La colonisation et l'agriculture européennes en Tunisie depuis 1881,
Mouton, Paris, 1961

[159] Sur 96.000 hectares englobés en définitive par l'Enfida, 30.000 hectares étaient labourables immédiatement, 40.000 couverts par la broussaille, 25.000 inutilisables : terres salées, rocailles... Il restait une population d'environ 6.000 âmes, 3.000 personnes au bas mot ayant fui l'occupation militaire et étant passées en Tripolitaine. La Direction du domaine avait donc sur ses terres 1.000 à 1.200 laboureurs ou bergers, jusqu'alors indépendants en fait, car il semble y avoir eu très peu de khammès sur l'Enfida — principalement dans la région méridionale et en direction de Kairouan. Le territoire appartenait à une zone de parcours et de cultures collectivement tenue par diverses communautés villageoises et fractionnelles et dont le fief avait été enlevé par le Bey aux Oulad Saïd révoltés, pour être transféré récemment à Khéreddine... Il y avait sur l'Enfida des nomades à court rayon, Oulad Saïd et plusieurs fractions concurrentes apparues depuis l'affaiblissement et l'assujettissement de cette ancienne tribu guerrière, des terres cultivées immémorialement par les habitants d'agglomérations de type sahélien, comme Hergla, Sidi Bou Ali, ou de déchera montagnardes : Takrouna, Zriba, Djéradou, Ségermès..., et par des collectivités religieuses (Zaouïa), comme celles d'Aïn el Garci ou de Zriba même... Les notabilités citadines et les patrons à khammès n'apparaissaient guère qu'en bordure, ainsi des Sahéliens vers Sidi bou Ali ou la grande famille seigneuriale des Mrabet (Kairouan) au Sud-Est. Quelques parcelles « melk », aux abords des agglomérations plus ou moins ruinées, ou [160] vers Dar Bel Ouar, ancien séjour d'une fraction dirigeante des Oulad Saïd¹⁰. La pauvreté ou le départ d'une grande partie de la population ancienne laissait la Société réinstallée avec l'appui de l'armée française (l'occupation armée dura de 1881 à 1882) maîtresse d'agir à sa guise et en particulier de consacrer quelques centaines d'hectares à l'édification d'un centre administratif et à la complantation d'un important vignoble, qui d'ailleurs ne rendit pas autant qu'on avait espéré. Ces travaux, la remise en état des pistes, de plusieurs puits, la construction d'une digue mettant Enfida à l'abri des inondations... n'en constituaient pas moins l'introduction sur l'Enfida d'un nouveau mode d'exploitation : l'exploitation directe du type capitaliste, et le salariat. Mais pour l'essentiel, la marche de l'entreprise restait basée sur la location aux cultivateurs tunisiens de la quasi-totalité des terres labourables.

En apparence, la condition sociale des anciens habitants de l'Enfida ou de ses usagers n'était pas changée : moyennant des taux de location originellement du même ordre que les anciens tributs jadis exigés par leur seigneur — 25 piastres la méchia dans les zones non inondables, 30 piastres sur les terrains d'épandage des oueds — ils continuaient à disposer de leurs terres. Le droit de dépaissance (achaba) exigé des bergers fut même diminué et la corvée (mahouna) supprimée et remplacée par une redevance fixe annuelle de 3 francs. La Société reconnut aux anciens habitants de Takrouna, Zriba, Djéradou... la pleine propriété des emplacements occupés par leurs villages (peut-être depuis plus de 1.000 ans). Ces générosités devaient faciliter le passage à un état de choses tout nouveau en réalité. Les populations anciennes, même

¹⁰ Cf. G. Loth, « L'Enfida et Sidi Tabet », *passim*. Cf. aussi le titre de propriété de l'Enfida à la Conservation foncière.

celles qui avaient toujours vécu sédentairement et possédé leurs terres sur l'Enfida, devenaient des locataires précaires sur un sol où leur maintien dépendait en principe du bon vouloir du nouveau propriétaire.

Ce changement de régime ne tarda pas à faire sentir ses effets, notamment lorsque la Société mit aux enchères chaque année les lots de terres labourables dessinés par elle sur son domaine. Du jour au lendemain, les droits de préemption, l'indivision, la possession communautaire, la « djeddaria », qui réglaient autrefois tous les rapports sociaux sur l'Enfida — avec, cela s'entend, les exigences féodales du suzerain — avaient disparu. Chose particulièrement exorbitante, les villageois de Zriba, de Takrouna, de Djoradou, de Ségermès, d'Aïn-el-Hallouf, de Sidi Abderrahmane-el-Garci, etc., se trouvèrent soumis aux mêmes conditions que les habitants des douars et même que les étrangers (Sahéliens surtout), à l'exception de quelques henchirs défendus par le habous. Les communaux forestiers et les communaux de culture subirent le même sort : la cueillette de l'alfa se fit dorénavant au profit de la Société, qui, pour se procurer la main-d'œuvre nécessaire, traitait avec les notabilités et payait les travailleurs 5 à 6 francs, plus le droit de faire du charbon avec les lentisques.

Le passage à un tel régime de propriété exclusive permit à la Société de percevoir des revenus indirects de plus en plus élevés et de bénéficier totalement de la hausse rapide de la rente foncière entraînée par l'extension du [163] régime des locations annuelles aux enchères, par la concurrence des preneurs, par les aménagements techniques et les améliorations apportées aux moyens de communication notamment. L'Enfida devait être en effet parcouru bientôt par une des premières et des plus importantes voies ferrées construites en Tunisie (Tunis à Sousse : quatre stations sur le Domaine) et par de grandes routes comme celles de Tunis à Sousse et à Kairouan surtout.

De 1880-81 à 1891-90, les revenus tirés de la location des terres aux Tunisiens passèrent de 30-40.000 francs par an à 150-190.000¹¹.

¹¹ G. Loth, ouv. cité.